

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 12 place de la Résistance - CS20067- 38041 GRENOBLE Cedex 9
402 121 958 RCS GRENOBLE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 juin 2025

1.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	3
1.1	LA SITUATION ECONOMIQUE	3
1.1.1	<i>Environnement Economique et financier global</i>	3
1.1.2	<i>Environnement local et positionnement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur son marché.....</i>	6
1.1.3	<i>Activité du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au cours de l'exercice</i>	7
1.1.4	<i>Les faits marquants.....</i>	7
1.2	ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES.....	7
1.2.1	<i>Présentation du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.....</i>	7
1.2.2	<i>Contribution des entités du groupe du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au 30 juin 2024</i>	9
1.2.3	<i>Résultat consolidé.....</i>	9
1.2.4	<i>Bilan consolidé et variations des capitaux propres.....</i>	11
1.2.5	<i>Activité, résultat et endettement des filiales</i>	13
1.3	LE CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION	13
1.3.1	<i>Les parts sociales</i>	13
1.3.2	<i>Les Certificats coopératifs d'associé.....</i>	13
1.3.3	<i>Les Certificats coopératifs d'investissement</i>	13
1.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES POUR CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	14
1.5	INFORMATIONS DIVERSES	14
1.5.1	<i>Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI, relatives au contrat de liquidité, autorisé par l'assemblée générale du 28 mars 2024</i>	14
1.5.2	<i>Calendrier des publications des résultats</i>	14
2.	FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	15
2.1	INFORMATIONS PRUDENTIELLES	15
2.2	FACTEURS DE RISQUES	16
2.2.1	<i>Risques de crédit et de contrepartie</i>	16
2.2.2	<i>Risques financiers</i>	18
2.2.3	<i>Risques opérationnels et risques connexes.....</i>	21
2.2.4	<i>Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes évolue.....</i>	24
2.2.5	<i>Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.....</i>	28
2.2.6	<i>Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole</i>	30
2.3	GESTION DES RISQUES.....	32
2.3.1	<i>Risques de crédit.....</i>	32
2.3.2	<i>Risques de marché.....</i>	38
2.3.3	<i>Gestion de bilan</i>	40
2.3.4	<i>Risques opérationnels.....</i>	44
2.3.5	<i>Risques juridiques</i>	45
2.3.6	<i>Risques de non-conformité</i>	45
3.	COMPTES CONSOLIDES	46
4.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	95
5.	GLOSSAIRE.....	96

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement Economique et financier global

Rétrospective 1er semestre 2025

Un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, source de ralentissement

C'est dans **un environnement encore plus conflictuel et imprévisible**, marqué par des guerres ouvertes et des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, que s'est déroulé le premier semestre. La guerre en Ukraine est demeurée une question majeure et irrésolue : les initiatives du président D. Trump censées conduire à un arrêt du conflit se sont révélées infructueuses tout en signalant la réorientation stratégique américaine souhaitant, notamment, se désengager de la protection du territoire européen. Les déclarations du président Trump relatives à l'OTAN (exigence de dépenses militaires à 5% du PIB) ont contraint l'Europe à accélérer la refonte de sa stratégie de défense, comme en témoigne l'annonce d'un Livre blanc détaillant des mesures de soutien à la défense pour 800 milliards d'euros. Alors que le conflit israélo-palestinien s'est prolongé sans qu'aucune solution politique pérenne ne semble se dessiner, les tensions internationales ont culminé en juin à l'occasion de l'attaque d'Israël, rapidement rejoint par son allié américain, contre l'Iran. Après douze jours d'affrontements, un cessez-le-feu a été annoncé le 24 juin.

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine s'est évidemment traduit par **une offensive protectionniste d'une violence non anticipée**. Cette offensive a culminé avec le « Liberation Day » du 2 avril, à l'occasion duquel des droits de douane, dits « réciproques », ont été imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la Chine a été particulièrement ciblée, l'Union Européenne a également été sévèrement visée alors même que les pays participant à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, Etats-Unis, Canada, Mexique) n'étaient pas épargnés puisque sujets aux droits de douane sectoriels partout applicables (acier, aluminium, automobile, semi-conducteurs). Ces annonces ont néanmoins été suivies d'un « rétropédalage » présidentiel dès le 9 avril assorti d'un abaissement des tarifs réciproques à 10% et une trêve de 90 jours a été décidée afin de permettre la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. À l'échéance de cette pause (9 juillet), le président américain a décidé une prolongation (1er août) offrant un espoir aux partenaires commerciaux majeurs (Union européenne, Japon, Corée du Sud) de parvenir à des accords susceptibles d'alléger les droits de douane tout en laissant les acteurs économiques dans l'incertitude sur les conditions commerciales internationales. Seuls le Royaume-Uni, la Chine et le Vietnam ont, en effet, signé un accord.

L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine, composée d'annonces fracassantes suivies de revirements partiels, a généré une incertitude permanente se traduisant, au cours du premier semestre, par des performances économiques et financières contrastées entre pays et suggérant un ralentissement mondial plus net. Le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025 à 2,8% (soit une baisse de -0,5 point de pourcentage, pp, par rapport à sa prévision de janvier et à la croissance observée en 2024).

L'économie américaine a envoyé des signes précoces de ralentissement, pénalisée par un ralentissement de la consommation mais surtout une hausse puissante des importations, les entreprises cherchant à constituer des stocks avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Le PIB s'est contracté de 0,5% au premier trimestre (variation trimestrielle annualisée). Après s'être modérée tout en restant toutefois supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (Fed), l'inflation (en glissement annuel) s'est établie à 2,7% en juin (après 2,4% en mai). L'inflation sous-jacente (hors prix des composantes volatiles, alimentation et énergie) a atteint 2,9% ; l'augmentation des tarifs douaniers (bien que non aboutie) semble déjà visible sur le coût de certains biens (meubles, textile et habillement, électroménager). Malgré ces turbulences, le marché de l'emploi est resté relativement robuste (taux de chômage à 4,2% en mai toujours à l'intérieur de la fourchette étroite dans laquelle il évolue depuis mai 2024), constituant un point d'ancrage pour une économie par ailleurs fragilisée.

En **Chine**, en dépit d'un contexte extérieur très dégradé et des droits de douane américains punitifs, la croissance (5,4% et 5,2% au premier puis au deuxième trimestres) s'est stabilisée au-dessus de la cible officielle fixée à 5% en 2025. Alors que la consommation est languissante, une faiblesse qui transparait dans l'absence d'inflation (elle n'a plus dépassé 1% en glissement annuel depuis février 2024), les exportations ont continué d'accélérer apportant une contribution étonnante à la croissance. A 2,1 points de pourcentage au premier trimestre 2025, la contribution de la demande extérieure nette a atteint un niveau historique (hors Covid) : elle reflète la domination incontestable de la Chine sur le secteur manufacturier mondial, même si des effets positifs temporaires (anticipation des droits de douane américains en début d'année) ne doivent pas être oubliés.

Dans un environnement peu favorable, la zone euro a bien résisté, avec une croissance tout d'abord estimée à 0,3% (en variation trimestrielle) puis revue à la hausse (0,6% soit 1,5% sur un an). La croissance de la zone euro a principalement été tirée par l'investissement, puis la demande extérieure nette et enfin la consommation des ménages (avec des contributions respectives à la croissance de 0,4 pp, 0,3 pp et 0,1 pp) alors que les stocks ont soustrait 0,1 pp de croissance et que les dépenses publiques finales ont été « neutres ». Cette performance globale a continué de masquer des fortunes nationales diverses : au sein des plus

grands pays membres, l'Espagne a continué d'afficher une croissance très vive (0,6%) et l'Allemagne a rebondi (0,4%) alors que l'Italie et la France ont affiché des rythmes de croissance, respectivement, assez soutenu (0,3%) et faible (0,1%). La poursuite de la désinflation (à 1,9% en glissement annuel en mai après 2,2% en avril et 2,6% en mai 2024) et l'ancrage des anticipations ont rendu possible la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE, rassurée sur la convergence de l'inflation vers son objectif de 2%.

En **France**, plus particulièrement, après avoir profité de l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris au troisième trimestre 2024 (+0,4% en variation trimestrielle), l'activité avait légèrement diminué par effet de contrecoup (-0,1%) au dernier trimestre de l'année passée. Elle s'est reprise au premier trimestre 2025 mais la progression est restée faible (+0,1%). La demande intérieure, en contribuant négativement à la croissance, est largement responsable de cette atonie. La consommation des ménages a en effet diminué (-0,2%), minée par un taux d'épargne record (18% du revenu disponible des ménages contre 15,4% dans la zone euro) depuis 45 ans (hors période Covid), tandis que la consommation publique a ralenti (+0,2% après +0,4%). L'investissement a poursuivi sa stagnation reflétant des entreprises plus endettées en France que dans le reste de la zone euro (ce qui les rend plus vulnérables à la hausse passée des taux d'intérêt) et l'effort budgétaire des administrations publiques pour réduire le déficit public. Ainsi, au premier trimestre, la demande intérieure a pesé sur la croissance (-0,1 pp). C'est néanmoins surtout le commerce extérieur qui l'a sapée (-0,8 pp) du fait de l'effondrement des exportations, notamment aéronautiques. Contrairement à ses pairs européens, la France n'a donc pas bénéficié de la nette hausse du commerce mondial au premier trimestre (+1,7%), en anticipation des droits de douane américains.

En termes de politiques monétaires, le premier semestre 2025 a été marqué par une divergence notable entre le statu quo de la Réserve Fédérale (Fed) et la poursuite de son assouplissement par la Banque centrale européenne (BCE). La BCE a procédé à quatre baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) chacune, portant la baisse cumulée du taux de dépôt (2% depuis le 11 juin) à 200 pb depuis le début de l'assouplissement (juin 2024). En revanche, après avoir abaissé son taux directeur de 100 pb en 2024 (à 4,50%), la Fed les a maintenus inchangés en raison des progrès trop timides sur l'inflation alors même que la croissance ne semblait pas définitivement mise en péril. Les risques inflationnistes liés aux droits de douane l'ont conduite à adopter une posture très prudente et abondamment critiquée par le président D. Trump.

Les **marchés financiers**, tout en restant soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par D. Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Ainsi, le thème de l'exception américaine du début d'année (croissance excédant le potentiel, résistant malgré des taux d'intérêt voués à augmenter, statut privilégié du dollar, capacité illimitée à s'endetter et à faire porter les risques par le reste du monde) a ainsi été supplanté par celui du désamour à l'égard des actifs américains consécutif au « Liberation Day ». À la suite du « rétropédalage » du président annonçant une pause de 90 jours, de sérieux doutes ont été émis sur sa capacité à véritablement tenir ses engagements tant domestiques qu'internationaux. Les périodes marquées par un sentiment exagérément négatif ont donc alterné avec celles dominées par un sentiment tout aussi exagérément positif.

Les **marchés obligataires** ont donc connu des mouvements contrastés. Au cours du premier semestre, aux Etats-Unis, la baisse des rendements¹ sur les maturités courtes a finalement été assez nette (près de 60 pb pour le taux de swap deux ans à près de 3,50%) et a excédé celle du taux du swap dix ans (en recul de 38 pb à 3,69%) offrant à la courbe une pente plus marquée. Malgré la baisse du rating de la part de Moody's, le rendement des obligations souveraines à dix ans (US Treasuries) s'est replié de concert avec le taux de swap de même maturité, auquel il est supérieur de plus de 50 pb (à 4,23%). Dans la zone euro, la pentification, moins sensible, s'est opérée de façon différente : baisse moins marquée du taux de swap deux ans (de 22 pb à 1,90%) et remontée du taux de swap dix ans (de 23 pb à 2,57%). Sous l'effet du programme budgétaire expansionniste du gouvernement Merz, le rendement allemand à dix ans (Bund) s'est redressé (24 pb à 2,61%) et excède le taux swap de même maturité des quelques points de base. Les spreads contre swap dix ans des souverains européens de référence se sont resserrés au cours du premier semestre : l'Italie enregistre la plus belle performance (spread en repli de 27 pb à 90 pb). Cette amélioration reflète une perception plus favorable des finances publiques italiennes et une certaine stabilité politique, contrastant avec les turbulences des années précédentes. La croissance italienne a, en outre, témoigné d'une résilience inattendue face aux tensions commerciales. Pénalisé, depuis la dissolution de juin 2024, par une absence préjudiciable de majorité parlementaire mais aussi par des finances publiques très dégradées, le spread français s'est néanmoins resserré au cours du semestre, passant d'un niveau élevé (85 pb) à 71 pb. Il excède désormais le spread espagnol (à 67 pb).

Sur les **marchés actions**, les indices européens ont surperformé leurs homologues américains, l'Euro Stoxx 50 progressant de 10% depuis le début de l'année (avec une hausse spectaculaire de près de 25% pour le secteur bancaire) tandis que le S&P 500, beaucoup plus volatil sur la période, a enregistré une hausse de près de 7%, soutenu par les valeurs de haute technologie. A la faveur de la versatilité de la politique américaine, économique mais aussi internationale, le dollar a perdu de sa superbe ; l'euro s'est apprécié de 14% contre dollar et de 6% en termes effectifs nominaux. Enfin, le cours de l'or a progressé de 26% au cours

¹ On se réfère à la variation entre la valeur au 30 juin 2025 et la valeur 1^{er} (ou 2) janvier 2025 ; la dernière valeur est celle de la variable concernée au 30 juin 2025.

du premier semestre, pour même atteindre un record historique de 3 426 dollars l'once en avril, confirmant ainsi son statut de valeur refuge privilégiée en cette période d'intense incertitude.

Perspectives 2025-2026

Un contexte anxigène, quelques résistances inédites

C'est dans un environnement international encore plus incertain dont on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) que prend place le scénario économique et financier qui a déjà dû supporter la versatilité et l'imprévisibilité de la politique économique américaine.

Notre scénario économique pour les **Etats-Unis** a toujours été calé sur une séquence en deux temps suivant le tempo de la politique économique envisagée par D. Trump : impact positif sur l'inflation mais négatif sur la croissance des droits de douane (qui relèvent des prérogatives présidentielles) puis effet favorable mais postérieur d'une politique budgétaire agressive (qui suppose l'approbation du Congrès). Bien que nos prévisions pour 2025 aient été légèrement revues à la baisse, notre scénario américain a maintenu son cap, calé sur le calendrier des mesures de politiques économiques : tout en échappant à la récession, la croissance afficherait un net repli en 2025 couplé à un redressement de l'inflation, avant de retrouver du tonus en 2026.

Même avec la récente désescalade, les taux de droits de douane restent nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la deuxième élection de Donald Trump. L'impact négatif de la nouvelle politique commerciale est le principal moteur de la baisse de la croissance prévue en 2025 (1,5% après 2,8% en 2024) alors que les aspects plus favorables (« *One Big Beautiful Bill* », baisses d'impôts, déréglementation) contribueraient au rebond attendu en 2026 (2,2%). L'hypothèse d'une récession en 2025 est écartée en raison de fondamentaux solides dont la moindre sensibilité aux taux d'intérêt, la situation financière très saine des ménages, un marché du travail resté relativement robuste, même si on y décèle des signes de dégradation. Malgré le ralentissement attendu de la croissance, nos prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 points de base (pb) au point d'impact maximal. Bien que cet effet soit temporaire, l'inflation (en moyenne annuelle) atteindrait 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026. Elle continuerait donc d'excéder 2%, l'inflation sous-jacente se stabilisant aux alentours de 2,5% fin 2026.

Dans un environnement extérieur conflictuel et imprévisible, l'**Europe** trouverait son salut dans sa demande domestique lui permettant de mieux résister au ralentissement mondial. Deux scénarios alternatifs, entre lesquels l'équilibre est délicat, sont en effet susceptibles de se déployer : un scénario de résilience de l'économie de la zone euro fondée sur une augmentation de la dépense privée mais aussi, voire surtout, de la dépense publique en défense et en infrastructures ; un scénario de stagnation de l'activité sous l'effet d'un cumul de chocs négatifs : chocs de compétitivité liés aux droits de douane plus élevés, appréciation de l'euro et impact négatif de l'incertitude sur la confiance des agents privés.

Nous privilégions le scénario de résistance sur fond de bonne tenue du marché du travail, de situation économique et financière saine des agents privés et d'impulsion favorable du cycle du crédit. La mise en œuvre effective des dépenses publiques additionnelles, tout particulièrement du « bazooka allemand »² mérite certes d'être confirmée. Mais ces dépenses pourraient offrir à la zone une croissance tirée par une demande domestique plus soutenue au moment où la croissance mondiale fléchirait. Elles offriraient une sorte d'exceptionnalisme, au regard surtout de la décennie passée, qui installerait la croissance de la zone euro sur un rythme supérieur au potentiel à moyen terme. La croissance de la zone euro en moyenne annuelle serait en légère accélération en 2025 au rythme de 0,9% et se renforcerait à 1,3% en 2026. L'inflation moyenne continuerait de s'assagir pour atteindre 2,1% et 1,8% en 2025 et 2026, respectivement.

En **Allemagne**, l'économie anémiée devrait retrouver le chemin d'une croissance robuste. Bien que plus exposée que ses partenaires aux politiques protectionnistes, l'économie serait stimulée par le plan d'investissement public. Ce plan et la levée de barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense permettent d'espérer un redémarrage significatif bien que non immédiat. Si les effets risquent d'être minimes en 2025 en raison de retards de mise en œuvre, un flux de fonds notable est attendu en 2026, avec des effets d'entraînement positifs pour les voisins européens et l'ensemble de la zone euro. La croissance allemande pourrait se redresser significativement, passant de -0,2% en 2024 à 0,1% en 2025 et, surtout, 1,2% en 2026. En **France**, la croissance devrait se montrer de nouveau poussive au deuxième trimestre 2025, avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le véritable rebond n'interviendrait qu'en 2026, sous l'effet du redémarrage de l'investissement et des premières retombées favorables des mesures publiques allemandes. Les risques restent principalement orientés à la baisse sur l'activité à court terme. Notre scénario retient des taux de croissance de, respectivement, 0,6% et 1,2% en 2025 et 2026 (après 1,1% en 2024). En **Italie**, rattrapage incomplet et baisse récente du pouvoir d'achat, malgré la vigueur de l'emploi, limiteraient le potentiel de redressement de la consommation des ménages. Les surprises

² Le Parlement a adopté en mars la création d'un fonds d'investissement en infrastructures de 500 milliards d'euros sur douze ans. Une première phase de la réforme du frein à l'endettement a aussi été votée ; elle permettra aux régions d'enregistrer un déficit structurel pouvant aller jusqu'à 0,35% du PIB. Enfin, les dépenses de défense supérieures à 1% du PIB seront exemptées du calcul du déficit. L'adoption de ces mesures a permis de briser des barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense.

positives sur l'investissement se prolongeraient avec l'amélioration des conditions de financement et les subventions à la transition énergétique et numérique. Si la faiblesse récente des commandes industrielles peut peser sur l'investissement productif, la construction résiste. Un doute persiste néanmoins sur le potentiel de croissance avec une allocation sectorielle postpandémie en faveur des secteurs moins productifs. La croissance atteindrait 0,6% en 2025 puis 0,7% en 2026 (après 0,7% en 2024).

Le scénario central tracé pour la zone euro (élaboré et chiffré en juin) table sur un *statu quo* dans la confrontation tarifaire avec les États-Unis au 4 juin, soit une hypothèse de hausse généralisée des droits de douane à 10% (à l'exception des produits exemptés) de 25% sur l'automobile et de 50% sur l'acier. Les risques associés à ce scénario central sont baissiers. Le scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis devait se durcir, si la contrainte de compétitivité devait mordre davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et, enfin, si la relance budgétaire était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

Un contexte aussi incertain, porteur de ralentissement mondial et de contraction des débouchés à l'exportation, aurait certainement par le passé (un passé pas si lointain) impliqué une « sous-performance » des **économies émergentes**, en outre handicapées par l'aversion des marchés au risque, une hausse de leurs taux d'intérêt et des pressions sur leurs devises. Or, malgré les droits de douane (dont les effets seront évidemment très différents selon les économies), notre scénario reste, globalement, plutôt optimiste à l'égard des grands pays émergents. Ceux-ci pourraient faire preuve d'une résistance inédite grâce à des soutiens susceptibles d'amortir partiellement les impacts d'un environnement peu porteur : vigueur relative des marchés de l'emploi, demande intérieure assez solide, assouplissement monétaire (à de rares exceptions près), décélération chinoise limitée (après avoir bien résisté au premier semestre, la croissance approcherait 4,5% en 2025 en raison du ralentissement anticipé au second semestre et lié la guerre commerciale). Enfin, les devises émergentes ont correctement résisté et le risque d'éventuelles hausses de taux défensives, pénalisant la croissance, est plus faible que ce que l'on aurait pu redouter. Ces perspectives relativement positives s'accompagnent, cependant, de risques plus élevés qu'habituellement, en raison de l'imprévisibilité des politiques américaines.

En termes de **politiques monétaires**, la fin des cycles d'assouplissement se rapproche. Aux États-Unis, le scénario (net fléchissement en 2025, rebond en 2026, hausse de l'inflation qui continuerait d'excéder significativement la cible), mais aussi les incertitudes qui l'entourent devraient inciter la **Fed** à la patience en dépit des exhortations de D. Trump en faveur d'une politique plus souple. La Fed procéderait à un léger assouplissement suivi d'une longue pause. Notre scénario table toujours sur deux réductions en 2025, mais les décale d'un trimestre (en septembre et décembre, contre juin et septembre auparavant). Après ces deux baisses, la Fed maintiendrait ses taux inchangés avec une limite supérieure maximale de 4% tout au long de 2026.

Quant à la **BCE**, bien qu'elle se refuse à exclure toute future baisse de taux, elle pourrait bien être arrivée à la fin de son cycle de baisse en raison d'une croissance supposée se redresser et une inflation à la cible. Bien évidemment, une détérioration de l'environnement économique justifierait davantage d'assouplissement : la BCE se tient prête à baisser ses taux, si nécessaire. Notre scénario retient le maintien du taux de dépôt à 2% en 2026.

Du côté des **taux d'intérêt**, aux États-Unis, risque d'inflation tenace et de trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières. Notre scénario retient un taux souverain (*US Treasury*) à dix ans vers 4,70% fin 2025 et de 4,95% fin 2026. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement, des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le *spread* offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Enfin, le **dollar** continue à perdre de sa superbe. Inconstance et imprévisibilité des politiques économiques menées par D. Trump, perspectives budgétaires américaines dégradées, spéculations sur les intentions officielles de dépréciation du dollar, résistance des autres économies autant de facteurs qui mettent le dollar sous pression sans pour autant annoncer sa disparition comme monnaie de réserve essentielle à brève échéance. Le cours euro/dollar s'établirait à 1,17 au quatrième trimestre 2025, avant de se déprécier en 2026 (1,10).

1.1.2 Environnement local et positionnement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur son marché

A l'image de la tendance nationale, l'activité économique du premier semestre a été marquée par les incertitudes nationales et internationales. La demande de crédit est en hausse par rapport au premier semestre 2024 mais encore en dessous des années antérieures. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, premier Banquier-Assureur du territoire, a continué d'accompagner le développement de son territoire, soutenant l'économie locale ainsi que les transitions environnementales.

Au cours du premier trimestre 2025, le chiffre d'affaires des entreprises de la région baisse de 2,9 % sur un an, alors qu'il baisse de 0,8 % au niveau national. L'investissement est en recul. Il baisse moins dans la région (-3,0 %) qu'au niveau national (-4,9 %).

Les créations d'entreprises sont en baisse de 0,3 %. Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 13,1 % sur un an dans la région, conforme au niveau national).

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'étend sur trois départements de la région Rhône Alpes, l'Ardèche, la Drôme et l'Isère ainsi que sur quelques communes du Sud Est Lyonnais dans le Rhône :

- Le département de l'Ardèche, par le biais d'une qualité de vie agréable et des prix immobiliers attractifs connaît une croissance démographique, économique et deux classements Unesco lui apportant une notoriété mondiale. Leader régional du tourisme vert et de l'hôtellerie de plein air, l'Ardèche comptabilise plus de 14 millions de nuitées touristiques par an.
- La Drôme, a su tirer parti de sa situation géographique. Depuis ces dernières années, la volonté des acteurs socio-économiques a transformé ce département en un véritable terrain d'expérimentation scientifique et économique : l'encouragement des Green-Tech, la massification de l'offre d'enseignement supérieur ou encore l'équipement numérique à grande échelle constituent de véritables atouts pour asseoir le développement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. La Drôme est le 1er département Bio français en surfaces cultivées.
- Deuxième département le plus vaste d'Auvergne Rhône Alpes, l'Isère compte d'importants atouts et se caractérise par son dynamisme et son attractivité. Il bénéficie d'un tissu d'entreprises performantes avec près de 100 000 entreprises représentant près de 500 000 emplois. L'économie productive aux savoir-faire diversifiés, les activités présentielle et le tourisme contribuent au développement innovant et équilibré du territoire isérois. La Métropole grenobloise est pionnière dans la transition énergétique, reconnue pour son triptyque enseignement supérieur, recherche et industrie et rayonne dans le tourisme d'affaires.

1.1.3 Activité du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au cours de l'exercice

Véritable marqueur de l'attractivité d'une enseigne, la conquête s'est poursuivie, avec une croissance nette de 3 100 clients au cours du premier semestre.

Notre stock de dépôts à vue continue de progresser et dépasse 647 000 comptes à fin juin, soit une évolution de + 2,1 % sur un an. La nouvelle offre ma banque au quotidien, lancée fin 2021, équipe déjà plus de 155 000 clients.

Les encours de crédits atteignent 20,7 milliards d'euros à fin juin en hausse de 0,1% sur 12 mois avec notamment une hausse des crédits habitat de 0,4%

A fin juin, l'encours de collecte des clients augmente de + 2,8%, portant l'encours global à 27,4 milliards d'euros. La croissance de la collecte bilan s'élève à + 0,7%. L'encours hors-bilan évolue augmente de 7,5 % sous l'effet d'une collecte dynamique et d'une évolution positive des marchés boursiers sur 12 mois.

Le portefeuille de contrats IARD et Prévoyance progresse de + 2,9 % pour atteindre plus de 555 000 contrats à fin juin 2025, avec plus de 38 000 nouveaux contrats souscrits sur le 1er semestre.

1.1.4 Les faits marquants

FCT Crédit Agricole Habitat 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas évolué au cours du premier semestre 2025.

Au 30 juin 2025 le groupe est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit agricole Sud Rhône Alpes,
- 84 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale,
- Square Habitat Sud Rhône Alpes,
- CASRA Capital,
- Foncière Crédit Agricole Sud Rhône Alpes,
- Fonds Commun de Placement « Sud Rhône Alpes Placement »,
- SCI SRA Vercors,
- SCI SRA Belledonne,
- SCI SRA Chartreuse,
- SC Tournesol,
- CASRA Energie Renouvelable,
- Les FCT Crédit Agricole Habitat 2020, 2022 et 2024 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2020, juin 2022 et avril 2024.
- FINAURA

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de FINAURA consolidée par mise en équivalence.

SAS SQUARE HABITAT SUD RHÔNE ALPES

La société Square Habitat Sud Rhône Alpes au capital de 1,1 million d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. C'est une société de gestion, syndic, location et transaction immobilière exerçant ses activités principalement sur le territoire de la Caisse Régionale.

SAS CASRA CAPITAL

La société SAS CASRA CAPITAL au capital de 9 millions d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. C'est une société de capital investissement destinée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés régionales en développement.

SAS FONCIERE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

La société Foncière Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au capital de 11,8 millions d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. Elle a pour objet l'acquisition pour la vente ou la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis et la participation dans toutes sociétés de services immobiliers.

SAS CASRA ENERGIE RENOUVELABLE

La société CASRA Energie renouvelable au capital de 1 million d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. Elle a principalement pour objet le conseil, les études, les prestations, le financement dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières dans tous domaines et notamment l'énergie renouvelable.

SRA PLACEMENT

Le fonds SRA Placement est un fonds dédié aux placements d'excédents de fonds propres de la Caisse régionale. Du fait de la stratégie d'investissement, le portefeuille de titres est constitué de lignes d'obligations et d'actions.

SCI SRA VERCORS

La société SCI SRA VERCORS au capital de 2 milliers d'euros porte le siège social de la Caisse régionale de Grenoble.

SCI SRA CHARTREUSE

La société SCI SRA CHARTREUSE au capital de 2 milliers d'euros porte un parking destiné à la location et aux salariés du siège social de la Caisse régionale située à Grenoble.

SCI SRA BELEDONNE

La société SCI SRA BELEDONNE au capital de 2 milliers d'euros est constituée d'un ensemble immobilier à usage de locaux professionnels et commerciaux destinés à être loués ou vendus.

SC TOURNESOL

La société SC TOURNESOL au capital de 10 milliers d'euros porte le projet du nouveau site administratif de Privas.

FINAURA

La SAS FINAURA est une société codétenue avec les autres Caisses régionales de Crédit Agricole de la Région Auvergne Rhône Alpes. Elle a pour objet d'investir dans des actifs immobiliers de la région AURA.

1.2.2 Contribution des entités du groupe du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au 30 juin 2025

Le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes s'élève à 71,4 M€. La contribution des entités du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'établit comme suit :

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	243 469	90 919	66 620
Caisses locales	4 593	4 359	3 871
Square Habitat SRA	5 651	(75)	(61)
Foncière CASRA	957	486	406
CASRA Capital	606	(120)	(106)
SRA Placement	952	952	706
CASRA Transitions environnementales	175	123	91
SCI Vercors/Belledonne / Chartreuse/Tournesol	(154)	210	155
FCT Crédit agricole habitat	(978)	(978)	(546)
FINAURA			300
Total	255 271	95 876	71 436

Le pôle bancassurance (Caisse régionale, Caisses locales, FCT CA Habitat) à 69,9 M€, en lien avec le résultat social de la Caisse régionale, représente 98% du résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

1.2.3 Résultat consolidé

Montant en K€	06-2025	06-2024	Variations	
			Montants	%
PNB	255 271	249 875	5 396	2,16%
Charges générales d'exploitation	(159 395)	(151 533)	(7 862)	5,19%
Résultat brut d'exploitation	95 876	98 342	(2 466)	-2,51%
Coût du risque	(20 942)	(30 640)	9 698	-31,65%
Résultat d'exploitation	74 934	67 702	7 232	10,68%
Résultat avant impôt	75 312	67 851	7 461	11,00%
Impôt sur les bénéfices	(3 876)	(944)	(2 932)	310,59%
Résultat net	71 436	66 907	4 529	6,77%
Résultat net part du groupe	71 434	66 905	4 529	6,77%

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 255 M€ en hausse de 2.2% soit +5M€. Le PNB de la Caisse régionale, du FCT Habitat et des Caisses locales affiche une hausse de 4,3 M€, liée principalement à la hausse du PNB de la seule Caisse régionale. Le PNB des filiales est en hausse de 1M€ notamment grâce à la contribution de CASRA Capital et de la Foncière CASRA qui voient leur PNB progresser.

Les charges de fonctionnement sont en progression de 5% à 159 M€ et sont principalement impactées des charges de fonctionnement de Caisse régionale. Cette progression est notamment liée aux investissements informatiques.

Cela conduit à un RBE de 74,9 M€ en progression de 10,7% par rapport au premier semestre 2024.

Le coût du risque diminue de 10M€ pour s'établir à 20,9 M€ au 30 juin 2025 contre 30,6 M€ au premier semestre 2024, cette variation provenant des comptes individuels de la Caisse régionale. Il reste toutefois impacté par plusieurs dossiers individuels importants dans un contexte économique incertain.

L'impôt sur les bénéfices, à -3,9 M€, est en progression de 2,9 M€ en lien principalement avec la hausse du résultat social de la seule Caisse Régionale. Il intègre aussi la contribution exceptionnelle telle que prévue par la loi de finances 2025.

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 71,4 M€ enregistrant une hausse de 6,8% soit +4,5 M€.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation en montant	Variation en %
CAISSE, BANQUES CENTRALES	68 335	79 890	(11 155)	-14,46%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	337 066	337 262	(196)	-0,06%
<i>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</i>	22 202	24 022	(1 820)	-7,58%
<i>AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</i>	314 864	313 240	1 624	0,52%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	191 665	210 084	(18 419)	-8,77%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	2 014 068	1 886 380	127 688	6,77%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la JVOCIR</i>	53 491	52 214	1 277	2,45%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la JVOCINR</i>	1 960 577	1 834 166	126 411	6,89%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	24 491 374	24 456 524	34 850	0,14%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédits</i>	2 625 651	2 650 798	(25 147)	-0,95%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	20 459 780	20 394 859	64 921	0,32%
<i>Titres de dettes</i>	1 405 943	1 410 867	(4 924)	-0,35%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-127 517	-129 875	2 358	-1,82%
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	57 630	62 199	(4 569)	-7,35%
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	276 506	295 373	(18 867)	-6,39%
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES				
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE				
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	20 406	20 106	300	1,49%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	41 356	41 265	91	0,22%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 927	112 432	(2 505)	-2,23%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 956	10 960	(4)	-0,04%
ECART D'ACQUISITION	2 858	2 858	-	0,00%
TOTAL DE L'ACTIF	27 494 630	27 385 458	109 172	0,40%

Le total du bilan consolidé au 30 juin 2025 s'élève 27,4 milliards d'euros en hausse de 0,40 % par rapport à fin 2024.

A l'actif, les évolutions concernent notamment :

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en hausse de 128 M€ due à l'acquisition de nouveaux titres (+10,3M€ pour la SAS rue de la Boétie, +7,6M€ pour Sacam Avenir) ainsi qu'à la hausse de la valorisation des titres de participation de la Caisse Régionale : variation des titres SAS Rue La Boétie (+ 52 M€) et SACAM Mutualisation (+50 M€)
- Les prêts et créances sur la clientèle en hausse de 65 M€ sur 6 mois : cette progression est principalement liée aux crédits d'équipement et habitat.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation en montant	Variation en %
BANQUES CENTRALES	0	0	0	0,00%
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	22 577	24 697	(2 120)	-8,58%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	22 577	24 697	(2 120)	-8,58%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			-	
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	97 110	107 709	(10 599)	-9,84%
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	23 264 511	23 320 855	(56 344)	-0,24%
Dettes envers les établissements de crédits	14 465 225	14 559 991	(94 766)	-0,65%
Dettes envers la clientèle	8 632 130	8 519 650	112 480	1,32%
Dettes représentées par un titre	167 156	241 214	(74 058)	-30,70%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	0	0		0,00%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	2 795	229	2 566	1120,52%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	540 569	527 205	13 364	2,53%
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	0	0	0	0,00%
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	0	0	0	0,00%
PROVISIONS	34 860	35 397	(537)	-1,52%
DETTES SUBORDONNEES	2 128	2 091	37	1,77%
TOTAL DETTES	23 964 550	24 018 183	(53 633)	-0,22%
CAPITAUX PROPRES	3 530 080	3 367 275	162 805	4,83%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3 529 932	3 367 130	162 802	4,84%
<i>Capital et réserves liées</i>	530 184	519 642	10 542	2,03%
<i>Réserves consolidées</i>	2 255 141	2 182 407	72 734	3,33%
<i>Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</i>	673 173	571 009	102 164	17,89%
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées</i>			-	
<i>Résultat de l'exercice</i>	71 434	94 072	(22 637)	-24,06%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	148	145	3	1,73%
TOTAL DU PASSIF	27 494 630	27 385 458	109 172	0,40%

Au passif, les évolutions concernent notamment :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat à 23 M€ sont en baisse de 2 M€, en lien avec la valorisation des swaps enregistrés en juste valeur.
- Les instruments dérivés de couverture, à 97 M€, sont en baisse de 11 M€, en lien avec la valorisation des swaps de macro-couverture.
- Les dettes envers la clientèle, à 8 632 M€, sont en hausse de 112 M€ en lien avec la progression des dépôts à vue des clients.
- Les dettes représentées par un titre, à 167 M€, sont en baisse de 74 M€, en lien pour 38 M€ avec le remboursement de l'emprunt obligataire du FCT Habitat 2020 compensée par l'émission d'emprunt obligataire dans le cadre du FCT Habitat 2025 de 11 M€, et pour 48M€ avec les titres de créances négociables émis par la Caisse régionale.
- Les capitaux propres s'élèvent à 3 530 M€. La hausse de 163 M€ est expliquée principalement par :
 - La variation du résultat (-23 M€) sur le 1er semestre
 - La hausse de 73 M€ des réserves consolidées du groupe principalement lié à la mise en réserve d'une partie du résultat de 2024 de la Caisse régionale

- o La hausse des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres pour 102 M€, cette évolution est à rattacher notamment à la variation de valorisations des titres de participation de la Caisse régionale (dont principalement la valorisation des titres SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation).

1.2.5 Activité, résultat et endettement des filiales

L'activité et la contribution des filiales consolidées au résultat du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont présentées aux chapitres précédents.

Seules les filiales consolidées significatives sont abordées dans ce paragraphe

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse Régionale et STT)

(Données sociales en k€)

	Total des dettes	Dont dettes contractualisées auprès de Crédit Agricole	Capitaux propres	Taux d'endettement (dettes/capitaux propres)
Square Habitat SRA	11 992	4 279	6 784	177%
Foncière CASRA	21 973	21 566	48 252	46%
CASRA Capital	43 714	43 419	21 361	205%
CASRA Transitions Environnementales	22 734	22 675	1 512	1504%

1.3 Le capital social et sa rémunération

Au 30 juin 2025 le capital de la Caisse régionale est constitué de 4.569.771 titres et s'élève à 69.689.007,75 euros :

Type de titres	Nombre de titres	Montant constitutif du capital
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	627 429	9.568.292,25€
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	1.158.331	17.664.547,75 €
Parts sociales	2.784.011	42.456.167,75 €
	4.569.771	69.689.007,75 €

Des informations complémentaires sont apportées sur la partie Comptes consolidés du rapport Financier en paragraphe 6.10.

1.3.1 Les parts sociales

- Distribution des 3 derniers exercices :

Exercice	Taux intérêts versés	Montant global versé
2024	4,80 %	2.025.148,97 €
2023	3,80 %	1.601.616,46€
2022	2,75 %	1.155.533,31 €

1.3.2 Les Certificats coopératifs d'associé

- Distribution des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende unitaire versé	Montant global versé
2024	6€	6.949.986,00 €
2023	5,92 €	6.857.319,52 €
2022	6,22 €	7.204.818,82 €

1.3.3 Les Certificats coopératifs d'investissement

- Distribution des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende unitaire versé	Montant global versé
2024	6 €	3.890.574,00 €
2023	5,92 €	3.838.699,68 €

2022	6,22€	4.122.796,38 €
------	-------	----------------

Au 30 juin 2025, de la Caisse régionale auto-détient CCI. La répartition par objectifs du programme de rachat est la suivante :

CCI auto-détenus	Nombre de CCI
CCI CONTRAT DE LIQUIDITE - OBJECTIF Animation du marché	908
CCI PROGRAMME RACHAT - OBJECTIF Attribution mandataires/salariés	18 947
CCI PROGRAMME RACHAT - OBJECTIF Annulation	7 585
	27 440

1.4 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Aucun événement significatif postérieur à la clôture.

Perspectives :

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes continue de capitaliser sur les forces de son modèle de banquier assureur de proximité pour poursuivre son développement et l'accompagnement de tous ses clients dans un environnement macro-économique complexe.

Malgré le contexte de taux volatil, la Caisse régionale reste mobilisée auprès de ses clients tant sur les enjeux d'épargne que sur leurs projets d'investissement en atteste la reprise sur les réalisations de crédits qui se dessine depuis quelques mois.

La Caisse régionale poursuit le développement de ses services avec la structuration d'une expertise en transition énergétique, ainsi que les nouvelles offres de mobilité et de rénovation de l'habitat permettent de diversifier notre activité tout en accompagnant notre territoire.

L'accélération sur le digital se confirme en 2025 avec le déploiement de nouveaux parcours en autonomie pour le client (versement épargne, déblocage crédit, devis et souscription assurance, déclaration sinistre, blocage et ajustement plafonds carte...) disponibles sur notre site internet et l'application Ma Banque.

Les synergies avec l'ensemble des métiers du Groupe Crédit Agricole permettent également à la Caisse régionale de proposer une gamme complète de solutions financières et de protection au service de toutes nos clientèles.

Forte de son modèle mutualiste robuste et diversifié, la Caisse régionale reste engagée pour agir dans l'intérêt de ses clients et de la société.

1.5 Informations diverses

1.5.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI, relatives au contrat de liquidité, autorisé par l'assemblée générale du 28 mars 2025

Le bilan semestriel du contrat de liquidité a été publié le 17 juillet 2025 sur la page Informations réglementées du site internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes <https://www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier/informations/publications-officielles-et-reglementees/certificats-cooperatifs-dinvestissement.html>

1.5.2 Calendrier des publications des résultats

Le calendrier financier de publication de résultat est en ligne sur le site internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la page Informations Réglementées.

2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

2.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier/informations/publications-officielles-et-reglementees.html>

Situation au 30 juin 2025

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2025	31/12/2024
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 820 935	1 817 793
dont Instruments de capital et réserves	3 456 534	3 338 287
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 635 600)	(1 520 494)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 820 935	1 817 793
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	25 075	25 247
FONDS PROPRES TOTAUX	1 846 010	1 843 040
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	8 087 212	8 562 786
RATIO CET1	22,52%	21,23%
RATIO TIER 1	22,52%	21,23%
RATIO TOTAL CAPITAL	22,83%	21,52%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	23 622 402	23 686 221
RATIO DE LEVIER	7,71%	7,67%

Au 30 juin 2025, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes compte tenu de sa structure.

FACTEURS DE RISQUES LIES A LA CAISSE REGIONALE SUD RHONE ALPES ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 22,5 milliards avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 80,4 % sur la clientèle de détail, 19,6 % sur les entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes étaient respectivement de 4,7 milliards d'euros au 30 juin 2024 et de 4,6 milliards d'euros au 30 juin 2025. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 395 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien

que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Au 30 juin 2025, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 22,5 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 316,4 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Au 30 juin 2025, l'exposition brute la Caisse régionale Sud Rhône Alpes sur les entreprises s'élève à 2,8 milliards d'euros.

d) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

À fin juin 2025, les expositions crédit sur le marché des Particuliers représentaient 14,9 milliards d'euros (EAD) soit 66 % des expositions au risque de crédit. Par ailleurs, le secteur sur lequel la Caisse régionale est particulièrement exposée sur la clientèle des personnes morales (professionnels, entreprises notamment) est le secteur de l'immobilier qui représente 1/3 des expositions.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La capacité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

f) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au seul risque pays France, territoire où il exerce ses activités, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la France, affectent ses intérêts financiers.

g) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en *banking book*, traitées au paragraphe traitant des Risques financiers.

2.2.2 Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Grâce à la convergence de l'inflation vers la cible de 2%, dans un contexte de croissance médiocre de la zone euro mais plus résistante (prévue à 0,9% en 2025 puis à 1,3% en 2026) grâce à une demande interne progressivement soutenue par le programme de relance allemand, la BCE pourrait être parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux États-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

Ainsi, aux États-Unis, les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 pb au point d'impact maximal. L'inflation (prévue à 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026 en moyenne annuelle) continuerait d'excéder 2%. Ce scénario, mais aussi les incertitudes qui l'entourent, vont complexifier les arbitrages de la Fed. Celle-ci pourrait procéder à un léger assouplissement (prévision de deux réductions de 25 pb en septembre et décembre 2025) suivi d'une longue pause (Fed funds à 4% tout au long de 2026) mais sous réserve d'une plus grande visibilité. Par ailleurs, toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace et trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières sur les taux d'intérêt souverains. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Mais, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux sans risques. Ainsi, si les négociations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne se déroulent mal, d'éventuelles mesures de rétorsion (hausse de ses droits de douane à l'encontre des produits importés des États-Unis) de l'UE pourrait se révéler inflationnistes. Par ailleurs, l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) ; ceux-ci pourraient se traduire par des tensions des chocs sur les prix des matières premières voire des difficultés ponctuelles d'approvisionnement. Enfin, les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, versatilité et imprévisibilité de la politique économique américaine) et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent se traduire par un écartement des spreads souverains.

De plus, une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La marge nette d'intérêt réalisée par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

Au 30 juin 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé³, la valeur économique⁴ de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes serait négativement affectée à hauteur de 19,4 millions d'euros ; elle serait également négativement affectée à hauteur de - 5,9 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat, en prenant en compte une sensibilité des encours de DAV (dépôt à vue) aux variations de taux et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant pour tous les autres éléments du bilan (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 31 mars 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 200 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé⁽³⁾, la marge nette d'intérêt du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes baisserait de - 2 millions d'euros en année 1, - 3 millions d'euros en année 2, - 6 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 200 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes serait en hausse de + 2 millions d'euros en année 1, + 3 millions d'euros en année 2, et + 6 millions d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et sans sensibilité des encours DAV aux variations de taux les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement - 3 millions d'euros, - 19 millions d'euros et - 32 millions d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier et de + 4 millions d'euros, + 20 millions d'euros et + 34 millions d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente. La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une

³ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

⁴ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ainsi qu'à la dette de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2025, l'encours brut des titres de dettes détenus par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 1 461 millions d'euros. Les dépréciations, provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 1,6 millions d'euros.

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des risques de marché

Les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits au paragraphe 5.3.2 du Rapport Financier Annuel 2023. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou *risk-weighted assets*) relatifs au risque de marché auquel est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 0'euro au 30 juin 2025.

Par ailleurs, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ses contreparties.

e) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2025, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détenait 2 095 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 81 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 0 euro détenu à des fins de transaction et 2 014 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

f) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut être fluctuant et incertain. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant à Crédit Agricole Sud Rhône Alpes d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2025, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 4,1 milliards d'euros, dont 1,7 milliard d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 110.5 %⁵, supérieur au plancher réglementaire ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105.4 % (données au 31/03/2025), supérieur au plancher réglementaire.

g) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel et les risques connexes de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 au 1^{er} semestre 2025, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 28 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 9 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 53 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique

⁵ LCR moyen à fin juin 2025

en matière d'emploi et sécurité (10 %), la fraude interne (0 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1 %) et les dommages occasionnés aux actifs physiques (moins de 1%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 764 millions d'euros au 30 juin 2025.

a) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 30/06/2025, le montant de la fraude avérée pour le périmètre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 3 millions d'euros en hausse par rapport à l'année 2024 (1,4 M€ au 30 juin 2024).

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 24 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 29 % ;
- détournement/vol : 6 % ;
- autres fraudes (cavalerie) : 41%.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

b) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole Sud Rhône Alpes continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de

cyberterrorisme. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2023 au 30 juin 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1% des pertes opérationnelles totales.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2025, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a une exigence de fonds propres prudentiels de 61 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - *Standardised Measurement Approach*) depuis le 1^{er} janvier 2025, conformément au cadre prudentiel CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre le nombre de litiges et différends et exposer Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il est géré par le Responsable de la Conformité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de moyens de défense importants, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, au-delà de son impact négatif sur la croissance à court terme, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du Reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable pour la consommation, l'investissement, la croissance.
- Plus globalement, les évolutions géopolitiques (tels la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance modeste, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance beaucoup plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis se durcissait, si les débouchés à l'exportation se contractaient, si la contrainte de compétitivité mordait davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et si, enfin, la relance budgétaire allemande était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.
- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux États-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes mais également les risques d'instabilité

financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a recours, notamment aux swaps. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique ainsi créée peuvent conduire les Banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un assouplissement monétaire trop précoce ou trop rapide pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité ;

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies ;
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique ou social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe ;
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur le souverain français est de 380 millions d'euros au 30 juin 2025, ce qui représente moins de 1,6 % de ses expositions au risque de crédit et de contrepartie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable.

c) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou complétée à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes était de 22,52% et le ratio global de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes était de 22,83% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tels que modifié ou complété à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite CSRD) en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information)) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou complété à tout moment (dit "SFDR"), étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Groupe Crédit Agricole et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre) ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes mais son impact pourrait être très important.

2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

a) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Bien que les principales activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes opère pourrait affecter les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ou entraîner une surimposition de leurs bénéficiaires. Dans une telle situation, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter Crédit Agricole Sud Rhône Alpes de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Selon le premier axe, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et donc indirectement Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque Crédit Agricole Sud Rhône Alpes prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris, de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques

accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans l'exercice de leurs activités. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, augmenter leur coût de financement.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes auprès des investisseurs est directement lié à ses spreads de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de sa notation de crédit. Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur

Concernant les programmes d'émission de dettes du CA Sud Rhône Alpes, ils ont été notés en 2024 sur le court-terme A-1 par S&P et P-1 par Moody's. Les émissions moyen-terme pour 2024 ont été notées A+ par S&P et Aa3 par Moody's.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole S.A. auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre 2025, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Sustainalytics (19,7), ISS ESG (C+) et CDP (A-).

f) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Sa part de marché crédit est supérieure à 26 % et celle sur la collecte bilan à 23 %.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de

paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle

manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁶. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁷, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette

⁶ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

⁷ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance des risques ainsi que l'appétence au risque sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2024, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (cf. partie 5.3).

Les principales catégories de risques auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de prix), les risques structurels de gestion de bilan (risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité - Crédit Agricole n'est pas concernée par le risque de change), les risques opérationnels, les risques juridiques, ainsi que les risques de non-conformité.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2025 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2024 dans la partie 5.3.4. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

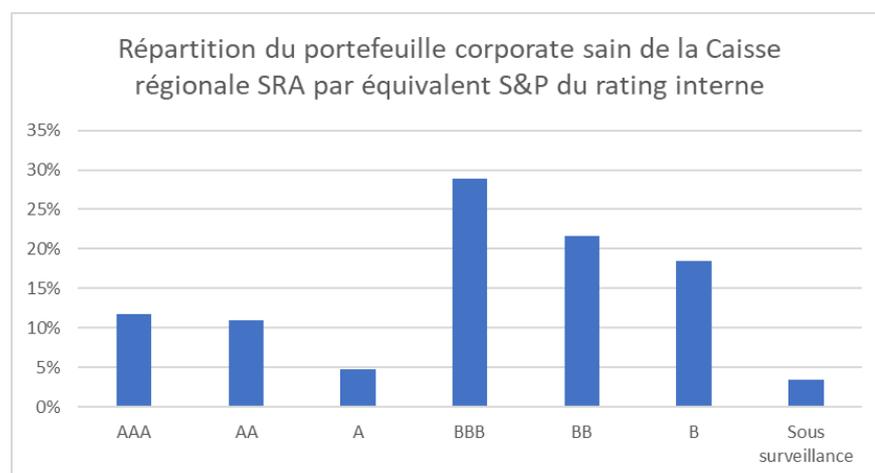
Au 30 juin 2025, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors-bilan s'élève à 24,3 milliards d'euros contre 24,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 327 millions à fin juin contre 315 millions au 31 décembre 2024.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par filière d'activité économique, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par Crédit Agricole dans le cadre des opérations de pension est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés.

QUALITE DES ENCOURS

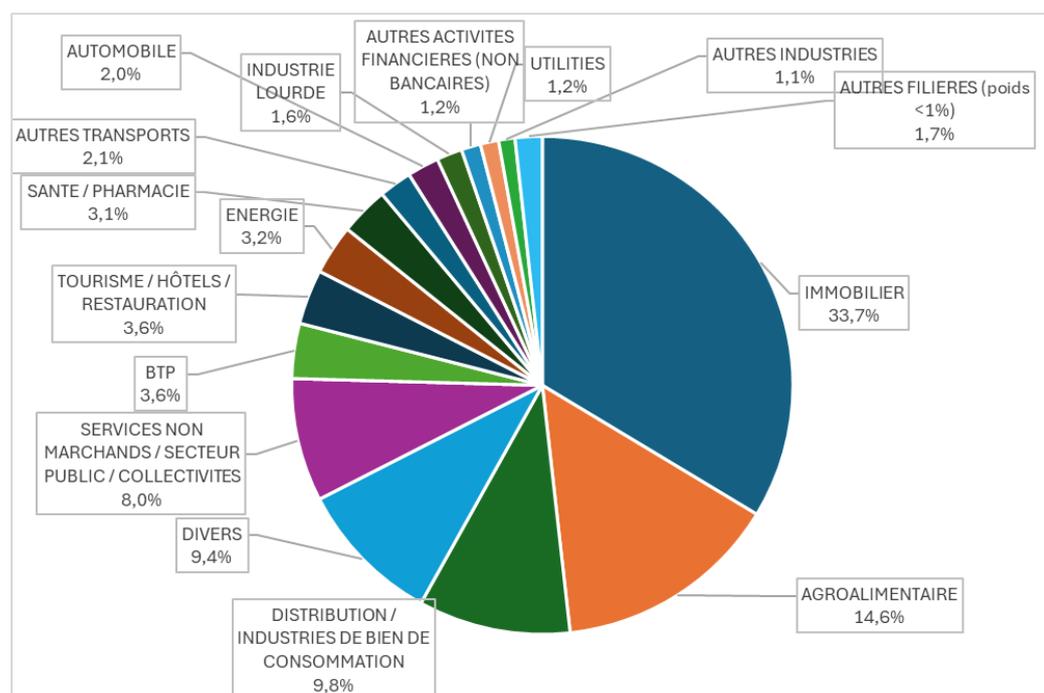
1/ Répartition du portefeuille Corporate de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au 30 juin 2025 :



La ventilation par équivalent note Standard & Poor's est obtenue selon le tableau suivant :

Notation interne	Probabilité de défaut	Equivalent S&P	Libellé graphique
A+	0,00%	AAA	AAA
A	0,01%	AA+	AA
B+	0,02%	AA & AA-	AA
B	0,05%	A+ & A & A-	A
C+	0,12%	BBB+	BBB
C	0,25%	BBB	
C-	0,45%	BBB-	
D+	0,80%	BB+ & BB	BB
D	1,45%	BB-	
D-	3,00%	B+ & B	B
E+	8,00%	B-	Sous surveillance
E	15,00%	CCC+	
E-	22,00%	CCC & CCC- & CC & C	
F	100,00%	D	Défaut
Z	100,00%	D	

2/ Diversification du portefeuille de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par filière d'activité économique au 30/06/2025



II. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole et de ses filiales s'établit à 20,9 millions d'euros. Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.10 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

III.1 Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2025 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des

pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. ci-dessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers (qui couvraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « *Liberation Day* ») a été « surpondéré ».

Premier scénario : scénario “central” (pondéré à 25 %)

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « *Liberation Day* », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits « réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

Un ralentissement prévisible de la croissance

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « *Liberation Day* » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2 %.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « *Liberation Day* », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutirant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « *Liberation Day* », l'exercice d'équilibriste risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed.

Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les États-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar. Les prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du Bund à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (spread OAT et BTP à 10 ans vs Bund à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

Deuxième scénario : scénario “adverse modéré” (pondéré à 51 %)

Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance

Les États-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeture commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un

problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

Déclenchement des chocs

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période.

Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver. Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59€/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

Répercussions économiques et financières

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des entreprises, surtout dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur en pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les spreads OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 1 %)

Hypothèses en amont - Un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 Mds € sur douze ans, soit 42 Mds € par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 Mds € (1% du PIB) de dépenses publiques par ans auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité. Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KfW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

Impacts économiques et financiers

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB.

L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028.

Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Du côté de la BCE, l'absence d'emballlement de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Hausse modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes).
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB).
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

Quatrième scénario : Scénario "adverse sévère" (pondéré à 23 %)

Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et événements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché.

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation non-core, en forte hausse. L'inflation totale en zone euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour). Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le 2nd semestre 2025.

Impacts économiques

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix-salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pare-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Adverse sévère				Favorable			
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
PIB réel - zone euro	0,9	1,0	1,5	1,6	1,6	0,7	0,4	1,4	1,5	-2,0	-1,6	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0
Taux Chômage - zone euro	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2	6,4	6,6	6,7	6,5	7,8	8,4	8,1	8,1	6,4	6,2	6,1	6,0
Taux inflation (HICP) - zone euro	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	1,6	1,6	4,0	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2
PIB réel - France	1,1	0,8	1,4	1,6	1,6	0,0	0,6	1,4	1,6	-1,9	-1,4	1,1	1,1	1,3	1,9	2,1	2,1
Taux Chômage - France	7,4	7,7	7,8	7,7	7,6	7,9	8,1	8,0	7,9	9,1	10,3	9,3	9,3	7,5	7,5	7,3	7,2
Taux inflation (CPI) - France	2,0	1,1	1,3	1,7	2,1	1,1	1,6	1,4	1,7	3,5	1,8	1,9	1,9	1,2	1,5	1,9	2,3
OAT 10 ans - fin d'année	3,19	3,71	3,80	4,00	4,00	3,80	3,70	3,85	3,85	5,20	3,90	3,50	3,50	3,70	3,80	3,85	3,85

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

<i>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)</i>			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 16 %	- 10 %	- 20 %	+ 39 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking* local) pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Ainsi, la Caisse régionale a identifié des filières présentant un niveau de risque élevé et susceptibles de connaître une forte montée du risque en cas de choc économique. Ces filières sont déterminées sur la base d'expertises locales ainsi que leur niveau de stress afin de répondre au plus près aux spécificités locales. Ces filières s'inscrivent dans une nomenclature avec regroupements (codification de niveau 1 et niveau2) permettant de réaliser des synthèses locales et/ou nationales.

Ces filières font l'objet d'une documentation étayée mise à jour régulièrement

Au 30/06/2025, les principales filières contributives aux provisions IFRS9 sont :

- Filière des Autres Professionnels : 26,4 millions d'euros
- Filière Agriculture : 12,8 millions d'euros
- Filière de la promotion immobilière : 10 millions d'euros
- Filière BTP : 7,5 millions d'euros

A fin juin 2025, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 (provisionnement des actifs et engagements sains) et les provisions Stage 3 (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42,6% et 57,4% des stocks de couverture pour la Caisse régionale Sud Rhône Alpes.

III.2. Evolution des ECL

La provision IFRS 9 s'établit à 134,8 millions d'euros au 30 juin 2025, en recul de 2,4 millions d'euros (-1,8%) depuis le début de l'année en lien notamment avec une mise à jour des scénarios macro-économique du modèle de notation et des modifications de certains chocs en FLL.

Les encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (Bucket 2) progressent de 6,4% depuis le début de l'année pour s'établir à 2 470,6 millions d'euros.

La part des encours sains non dégradés (Bucket 1) est de 89,5% (vs 89.9% au 31/12/2024)

Le taux de couverture par des provisions des encours sains atteint 0,59% (en baisse de 0,01 point depuis le début de l'année).

2.3.2 Risques de marché

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres et/ou sur le résultat.

L'activité essentielle de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes relève du Banking Book.

Le suivi des risques de marché est effectué régulièrement sur la base du portefeuille exposé au risque de marché : titres de placement et assimilés (les titres de participations et les titres intra-groupe demeurent exclus du périmètre). Ce suivi fait l'objet de reportings quotidiens (suivi des stop loss), mensuels (rapport d'activité) et de mesures d'expositions mensuelles au moyen de stress scenarii.

GESTION DES RISQUES DE MARCHE

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré en deux niveaux distincts mais complémentaires.

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents contrôle les risques de marché issus des activités. Il est nommé par le Directeur Général du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et lui est directement rattaché. Il est appuyé dans ses missions par un Contrôleur Permanent comptable et financier qui effectue en toute indépendance et transparence les contrôles qui lui sont impartis. L'organe de suivi et pilotage des risques de marché au niveau de la Caisse régionale est le Comité Financier.

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations. Les fonctions à l'engagement, à la comptabilisation et au contrôle sont indépendantes.

1. Les indicateurs

L'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou des seuils d'alerte :

- la surveillance quotidienne des stop loss sur le portefeuille de placement par le Front Office Trésorerie ;
- le suivi régulier du respect de la politique financière et du dispositif de limites validés par le Conseil d'administration ;
- un suivi du risque de marché effectué au moyen des stress scénarii.

Les résultats sont exploités par la Direction Financière et sont intégrés comme paramètres de détermination de la politique d'allocation d'excédents de fonds propres de la Caisse régionale.

Aucune des limites mises en place sur ces indicateurs n'a été atteinte au premier semestre 2024.

2. Les indicateurs complémentaires

Concernant les titres des portefeuilles de placement et assimilés, à l'exception des produits dont le capital est garanti à l'échéance, une limite de "stop loss" est fixée pour chaque titre. Son respect fait l'objet d'un suivi quotidien par le Front Office.

Le portefeuille global fait également l'objet d'un reporting d'indicateurs définis dans notre politique financière :

- engagements par contrepartie hors groupe Crédit Agricole : maximum de 10% du portefeuille en valeur de marché (hors souverains et assimilés) ;
- encours maximal par produit de gestion collective hors monétaire, fonds dédié et fonds « club » : 10 millions d'euros ;
- ratio d'emprise : maximum de 10% de l'actif net du fonds (hors fonds dédié et OPCVM Club) ;
- niveau de moins-values latentes ou réalisées fixé à 1% des fonds propres consolidés.

EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHÉ

Les portefeuilles de placement et assimilés, de la Caisse régionale, exposés aux risques de marché s'élèvent à 269,9 millions d'euros au 30/06/2025.

Sur cette base, l'allocation par facteur de risques est la suivante :

Allocation risque de marché	M€
Monétaire	101,8
Obligations	81,8
Actions	15,7
Private Equity	67,9
Immobilier	2,7
	269,9

RISQUE ACTIONS

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque actions au travers de la détention d'OPCVM ou de FCP à composantes actions, ainsi que des CCI auto-détenus dans le cadre du programme d'achat.

Le portefeuille actions s'inscrit dans un souci de diversification des placements et en aucun cas dans une activité de trading.

Ce risque fait l'objet d'un suivi quotidien par le Front Office (suivi de stop loss, respect des limites par contrepartie, limites géographiques...), ainsi que de reportings mensuels (stress scenarii).

1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

2 Risque sur actions provenant du portefeuille de placement et assimilés

Le portefeuille placement et assimilés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 269,9 millions d'euros au 30/06/2025. La part actions représente 15,7 millions d'euros soit 5,8% du portefeuille de placement et assimilés.

TITRES AUTO DETENUS

Contrat de liquidité

Le 12 avril 2001 Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et Crédit Agricole S.A. ont signé un contrat de liquidité avec Crédit Agricole Cheuvreux. Ce contrat a été modifié en 2005 pour se conformer à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF. Depuis le 30 septembre 2016, le contrat de liquidité se poursuit sans l'intervention de Crédit Agricole S.A.; la quote-part du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans ce contrat est désormais de 100%.

Objectif :

L'intermédiaire intervient pour le compte de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Caractéristiques des interventions de l'intermédiaire :

Dans le respect des règles du marché, l'objectif des interventions de l'intermédiaire consiste à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Indépendance de l'intermédiaire :

Dans le cadre du contrat qui lui est confié l'intermédiaire agit en pleine indépendance. Il apprécie seul l'opportunité de ses interventions sur le marché au regard du souci :

- d'une part de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres,
- d'autre part d'assurer la continuité du contrat en considération des titres et espèces disponibles sur le contrat de liquidité.

Contrat de rachat

Depuis avril 2009, la Caisse Régionale a étendu la délégation donnée à son prestataire de services d'investissement (CA-Cheuvreux) de procéder, pour son compte, à des rachats de titres dans le cadre d'un programme établi conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2009.

Ce programme de rachat a pour finalité :

- de permettre l'annulation de tout ou partie des CCI acquis par la Caisse Régionale dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de l'assemblée l'ayant autorisé. Dans ce cas il y a réduction corrélative du capital social L'Assemblée générale du 28 mars 2025 a renouvelé l'autorisation de ce programme de rachat.
- d'attribuer des CCI à des salariés et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeants.

Bilan d'activité au 30 juin 2025 sur les CCI SUD RHONE ALPES

Selon les décisions prises en Assemblée générale, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut détenir plus de 10% de ses 627.429 titres soit 62.742 titres.

Au 30 juin 2025, la Caisse Régionale détenait 27.440 titres soit 4,37 %.

Dans le cadre du contrat de liquidité :

- Nombre de titres achetés (du 01/01/2025 au 30/06/2025) : 3 351
- Nombre de titres vendus (du 01/01/2025 au 30/06/2025) : 4.451
- Cours moyen d'achat et de vente (01/01/2025 au 30/06/2025) : 144,69 €
- Le nombre de titres détenus au 30/06/2025 est de 908 (soit à la valeur liquidative de 151,60 €, une valeur de 138 milliers d'euros).

Dans le cadre du programme de rachat :

- Coût moyen d'achat de 146,68 €
- 26.532 titres détenus au 30/06/2025 soit 4,23% du nombre total de CCI
- Valeur liquidative au 30/06/2025 : 4.022 milliers d'euros au cours unitaire de 151,60 €

2.3.3 Gestion de bilan

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt dans le cadre des limites d'exposition fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

2 Méthodologie

Description de la méthode

L'exposition globale au risque de taux est mesurée par la méthode des impasses statiques (GAPS) qui sont issues de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixes (emplois).

Le périmètre de suivi du risque de taux d'intérêt global intègre la totalité des données du bilan (titres et fonds propres inclus) et du hors bilan sensibles aux variations de taux.

Les modèles d'écoulement retenus pour les éléments de bilan non échéancés sont ceux déterminés par l'organe central Crédit Agricole SA.

L'exposition globale au risque de taux de la Caisse régionale s'apprécie par la mesure de son GAP synthétique (Gap taux fixe + Gap optionnel « équivalent delta » + Gap inflation).

Le risque inflation est couvert au travers de notre entrée dans le dispositif groupe des Avances Miroirs Structurés (AMS).

La Caisse régionale utilise, depuis l'arrêté du 30 avril 2019, l'applicatif PALMA développé par Crédit Agricole SA pour le calcul de ses GAPS. Cet applicatif de suivi des GAPS intègre les effets de la macro-couverture afin d'afficher une vision nette des impacts de couverture.

Outil utilisé	PALMA
Périodicité de calcul	Mesures mensuelles
Méthode utilisée	Approche statique (sans renouvellement d'activité)
Indicateurs utilisés	Gaps de taux fixe et Gaps synthétiques.

Dispositif de limites

Les positions de risque de taux sont encadrées par un double dispositif de limites :

- limites en VAN :

L'impact maximal en valeur actuelle nette pour un choc normatif (+/- 200 bps) à la hausse et à la baisse ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels.

Limites VAN en vigueur sur l'année 2025 :

	Limites 2024	Préconisations groupe	Limites réglementaires
Perte potentielle sur 30 ans actualisée	10% des fonds propres prudentiels	10% des fonds propres prudentiels	20% des fonds propres prudentiels

Remarque : Les Fonds Propres Prudentiels de la Caisse régionale au 31 mars 2025 s'élèvent à 1.851 M€.

- limites en GAP :

Pour éviter toute concentration, des limites dites de concentration sont fixées sur un horizon de 10 ans :

- Sur la première année glissante et l'année civile suivante, la limite a été fixée de sorte qu'une sensibilité à un choc de 200bps soit inférieure ou égale à 5% du PNB annuel budgété.
- Sur les années civiles trois à dix, la limite a été fixée de sorte qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 4% du PNB annuel.

L'ensemble de ce dispositif est validé annuellement par le Comité Financier et le Conseil d'Administration. Ces limites sont conformes aux orientations fixées par le groupe.

Le risque de taux est couvert :

- par des opérations de hors bilan à l'exception des opérations de micro-couverture calées sur les caractéristiques de leur sous-jacent. Nos opérations de macro-couverture du risque de taux sont intégralement effectuées au moyen de swaps vanilles prêteurs ou emprunteurs.
- par des opérations bilancielle (avances globales, TCN interbancaires, emprunts en blanc) ;

Le risque « optionnel » est couvert par la méthode dite de « l'équivalent delta ».

3 Expositions

Par convention et conformément à la méthodologie Groupe, nous appelons :

- GAP Taux Fixe positif, un GAP né d'un manque de ressources à taux fixe rapporté au volume des emplois à taux fixe et donc une exposition adverse à la hausse des taux ;
- GAP Taux Fixe négatif, un GAP né d'un manque d'emplois à taux fixe rapporté au volume des ressources à taux fixe et donc une exposition adverse à la baisse des taux ;

Au 30/06/2025, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

	Année 1 glissante	2026	2027	2028	2030	2034
Gap synthétique (en M€)	367	405	392	232	80	291
Dépassement de limite GAP	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

La Caisse régionale étant globalement risquée en cas de hausse des taux, l'application du choc de +200 bps aurait les incidences suivantes sur les fonds propres prudentiels :

	Scénario favorable	Scénario défavorable
	Impact choc	
	- 200 bps	+ 200 bps
Impact VAN	-19,39 M€	-5,90 M€
Rappel Limite VAN	185,10 M€	Non applicable
Consommation Limites VAN	10,5%	Non applicable
Sensibilité / Fonds propres prudentiels	1,05%	Non applicable

Rappel :

- Limite Réglementaire : 20%
- Limite Groupe : 10%
- Limite Caisse régionale Sud Rhône Alpes : 10% pour une situation à 1,05% au 30/06/2025

4 Politique de couverture

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

La protection de la valeur patrimoniale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt.

Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts sont éligibles au sens de la norme en vigueur.

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, en cours de période et rétrospectifs.

A compter de l'exercice 2017, le Groupe Crédit Agricole a mis en place la documentation générationnelle de la macro-couverture.

En effet, jusqu'alors les relations de macro-couverture au sein du Groupe étaient traditionnellement documentées selon la méthode du « fonds de cuve » en mettant en regard, par année d'échéance, les notionnels des actifs couverts et les swaps sans les distinguer par année d'origine.

Dans un environnement économique prolongé de taux bas, une volumétrie importante de prêts immobiliers macro-couverts a fait l'objet de remboursements anticipés et de renégociations commerciales qui se traduisent comptablement comme un remboursement anticipé et la mise en place d'un nouveau prêt à de nouvelles conditions : les encours initialement couverts sont sortis du bilan, ce qui peut entraîner de la sur-couverture sur certaines générations de crédits.

Instruments financiers dérivés de micro-couverture

L'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro-couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- éligibilité à la relation de micro-couverture FVH : tous les swaps considérés sont prêteurs ou emprunteurs TF contre Euribor, €STR ou TAM ;
- corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre le notionnel du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre les index de taux du swap et de l'élément couvert ;
- variations de JV des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillant entre 80% et 120% des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture.

Les instruments financiers dérivés ne répondant plus aux conditions d'efficacité ont été classés en trading.

COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE (CFH)

La protection de la marge d'intérêt suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps.

Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés, ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient au 30/06/2025 huit actifs à taux variable micro couverts en CFH. Il s'agit de titres d'état français à revenu indexé sur l'inflation.

Ils sont documentés selon la Shortcut Method conformément à la norme Groupe.

COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVISE (Net Investment Hedge)

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de couverture.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variations de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°97-02 modifié par les arrêtés du 05 mai 2009 et du 3 novembre 2014 relatifs à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité,
- L'instruction n°2009-05 de la Commission Bancaire relative à l'approche standard du risque de liquidité modifié par l'arrêté du 3 novembre 2014
- Le règlement européen n°575/2013 (réglementation Bâle III et instauration du Liquidity Coverage Ratio – LCR).

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se matérialiserait, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle.

La Caisse régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et pluriannuel et un dispositif de limites (réglementaires et internes au groupe) pour encadrer le risque.

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central du groupe, assure la liquidité des entités du groupe.

GESTION DU RISQUE

1. Rôle de Crédit Agricole SA

Le rôle de centrale de refinancement dévolu à Crédit Agricole SA s'inscrit dans une démarche d'optimisation financière.

Ses missions sont multiples :

- établir chaque année un budget en besoins de liquidités permettant d'établir le programme annuel de refinancement ;
- faire appel au marché court terme et moyen terme ;
- encadrer le risque de liquidité des Caisses régionales ;
- assurer la liquidité du groupe dans son ensemble.

Crédit Agricole SA est, in fine, le garant de la liquidité des Caisses régionales.

2. Rôle de la Caisse régionale

La gestion de la liquidité en Caisse régionale consiste à mesurer et à gérer le risque de liquidité de manière permanente avec plusieurs indicateurs :

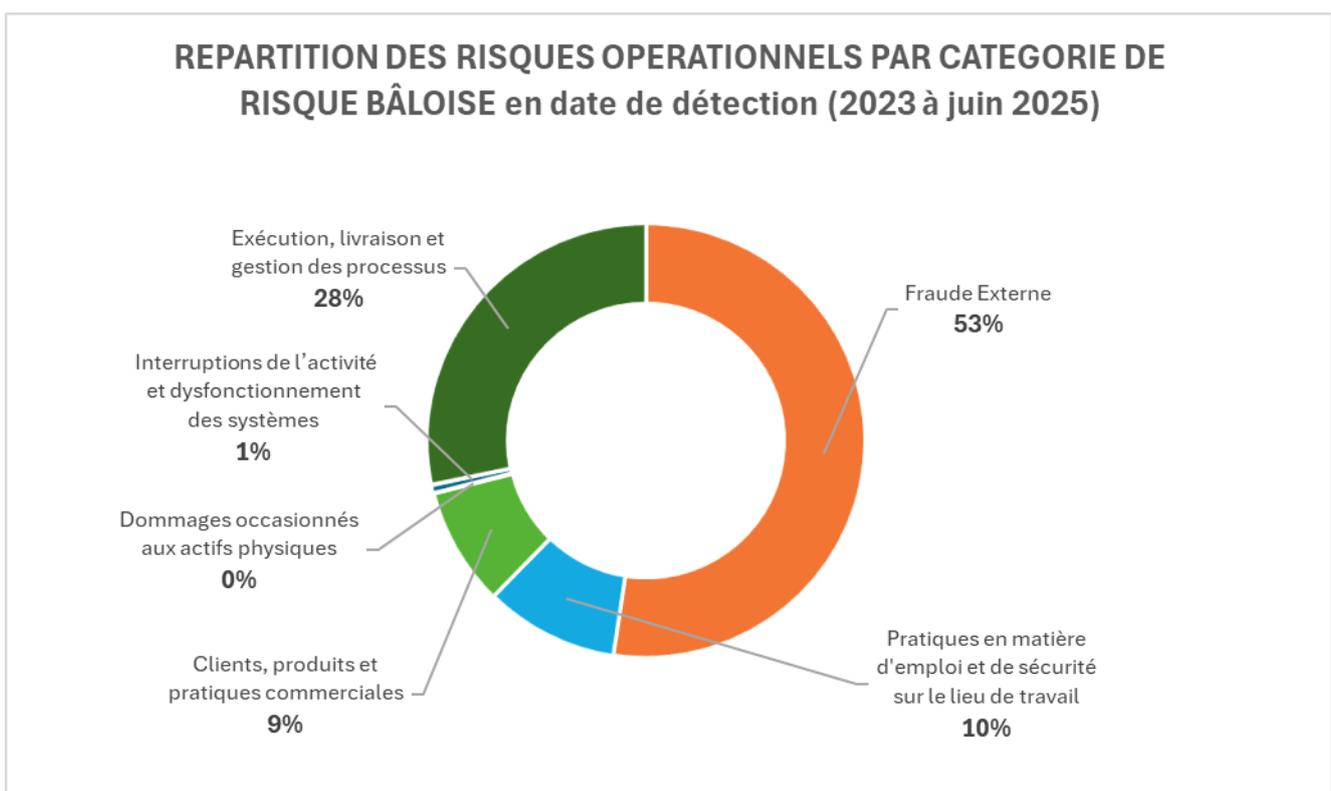
- Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui a remplacé le 1^{er} octobre 2015 le ratio de liquidité standard.
- Encadrement du risque de liquidité court terme en congruence avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et global).
- Cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume de refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en terme de durée minimale ;
- Encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme
- Position en Ressources stables (PRS), traduisant l'équilibre entre les emplois stables et les ressources longues. Les actifs longs doivent être entièrement couverts par des passifs longs.
- Le NSFR (Net Stable Funding Ratio), ratio réglementaire qui traduit également la capacité de la Caisse à assurer ses besoins long terme par des ressources long terme.

2.3.4 Risques opérationnels

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du rapport financier 2024 dans le chapitre 5.3.7. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1^{er} janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Groupe Crédit Agricole a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

La partie « 5.3.7.III. Exposition » du rapport financier annuel 2024, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :



Sur la période allant de 2023 à juin 2025, la collecte nette au titre des risques opérationnels pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se répartit tel que suit : la catégorie

- "Fraude externe" représente 53 %
- "Exécution, livraison et gestion processus" représente 28 % des « pertes opérationnelles ».

Les autres incidents se répartissent entre « les pratiques en matière d'emploi et sécurité » (10%), « les dommages aux actifs physiques » (moins de 1%), la catégorie « Clients, les produits et pratiques commerciales » (9%).

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale :

- Une exposition qui se répartit principalement sur les catégories « Exécution, livraison et gestion processus » liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie...), et sur la « fraude externe » correspondant à de la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux)
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (forclusion des dossiers et absence d'action judiciaire, défaut dans le suivi des comptes débiteurs...).
- Une hausse est à noter pour la catégorie « pratiques en matière d'emploi et de sécurité » avec une augmentation des litiges sociaux.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatif au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 764 millions d'euros au 30 juin 2025.

2.3.5 Risques juridiques

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2025 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.8 des états financiers consolidés.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du Tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Elle peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du rapport financier annuel 2024 dans le chapitre 5.3.9. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

3. COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES **AU 30 JUIN 2025**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
en date du 23 juillet 2025

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par l'article L512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Siège Social : 12, Place de la Résistance 38000 GRENOBLE

Immatriculée au RCS Grenoble n° 402 121 958 Code NAF 6419 Z

Le CCI émis par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est coté à Euronext Paris (FR0000045346).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés (1)	4.1	373 594	414 411
Intérêts et charges assimilées (1)	4.1	- 302 933	- 343 087
Commissions (produits) (1)	4.2	122 134	145 967
Commissions (charges) (1)	4.2	- 14 734	- 37 222
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 194	1 895
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		334	- 345
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		5 860	2 240
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	64 469	60 529
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		- 74	- 132
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		64 543	60 661
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.7	8 557	9 068
Charges des autres activités	4.7	- 2 010	- 1 686
PRODUIT NET BANCAIRE		255 271	249 875
Charges générales d'exploitation	4.8	- 150 727	- 142 671
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	- 8 668	- 8 862
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		95 876	98 342
Coût du risque	4.10	- 20 942	- 30 640
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		74 934	67 702
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		300	132
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	78	17
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		75 312	67 851
Impôts sur les bénéfices	4.12	- 3 876	- 944
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.5	-	-
RÉSULTAT NET		71 436	66 907
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		71 434	66 905

(1) Au 30 juin 2024, les commissions intégraient un produit de 18 970 milliers d'euros et une charge de 22 398 milliers d'euros au titre de la marge collective, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net		71 436	66 907
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	-	1 286
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.13	105 344	55 394
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	105 344	56 680
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	- 3 258	- 2 003
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	102 086	54 677
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	530	227
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	- 423	- 182
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	107	45
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	- 28	- 11
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	79	34
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	102 165	54 711
		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		173 601	121 618
Dont part du Groupe		173 598	121 615
Dont participations ne donnant pas le contrôle		3	3
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales		68 335	79 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	337 066	337 262
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		22 202	24 022
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		314 864	313 240
Instruments dérivés de couverture		191 665	210 084
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	2 014 068	1 886 380
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		53 491	52 214
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 960 577	1 834 166
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	24 491 374	24 456 524
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 625 651	2 650 798
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		20 459 780	20 394 859
<i>Titres de dettes</i>		1 405 943	1 410 867
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 127 517	- 129 875
Actifs d'impôts courants et différés		57 630	62 199
Comptes de régularisation et actifs divers		276 506	295 373
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		20 406	20 106
Immeubles de placement	6.6	41 356	41 265
Immobilisations corporelles		109 927	112 432
Immobilisations incorporelles		10 956	10 960
Ecarts d'acquisition	6.7	2 858	2 858
TOTAL DE L'ACTIF		27 494 630	27 385 458

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	22 577	24 697
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		22 577	24 697
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		97 110	107 709
Passifs financiers au coût amorti	6.4	23 264 511	23 320 855
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		14 465 225	14 559 991
<i>Dettes envers la clientèle</i>		8 632 130	8 519 650
<i>Dettes représentées par un titre</i>		167 156	241 214
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants et différés		2 795	229
Comptes de régularisation et passifs divers		540 569	527 205
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.8	34 860	35 397
Dettes subordonnées	6.9	2 128	2 091
Total dettes		23 964 550	24 018 183

Capitaux propres		3 530 080	3 367 275
Capitaux propres part du Groupe		3 529 932	3 367 130
Capital et réserves liées		530 184	519 642
Réserves consolidées		2 255 141	2 182 407
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		673 173	571 009
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		71 434	94 072
Participations ne donnant pas le contrôle		148	145
TOTAL DU PASSIF		27 494 630	27 385 458

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Résultat avant impôt	75 312	67 851
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 670	8 860
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	19 564	30 675
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 300	- 132
Résultat net des activités d'investissement	- 78	- 17
Résultat net des activités de financement	1 047	1 940
Autres mouvements	28 651	12 866
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	57 554	54 192
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 1 931	- 265 674
Flux liés aux opérations avec la clientèle	48 467	412 493
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 38 764	- 78 727
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 773	63 313
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	- 25	- 4 163
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	10 520	127 242
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	143 386	249 285
Flux liés aux participations	- 10 812	- 9 426
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 012	- 2 923
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 15 824	- 12 349
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 9 664	- 8 078
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 28 769	7 407
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 38 433	- 671
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	89 129	236 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	143 007	155 089
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	79 890	80 898
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	63 117	74 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	232 136	391 354
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	68 335	69 453
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	163 801	321 901
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	89 129	236 265

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 21 / IFRS 1 Manque d'échangeabilité d'une devise	01/01/2025	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers**

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI.

Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2025.

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 7 Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	01/01/2025	Non
IAS 38 Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	01/01/2025	Non
IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37 Garanties émises sur les obligations d'autres entités	01/01/2025	Non
IFRS 15 Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	01/01/2025	Non

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

- Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2024.

3. RISQUE DE CREDIT

3.1 *Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période*

Cf. chapitre « Gestion des risques – Risques de crédit »

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments
Cf. chapitre « Gestion des risques – Risques de crédit ».

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2024	1 411 611	- 1 305	4 881	- 4 320	-	-	1 416 492	- 5 625	1 410 867
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	1 411 611	- 1 305	4 881	- 4 320	-	-	1 416 492	- 5 625	1 410 867
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	- 5 311	- 43	- 3 212	4 089	-	-	- 8 523	4 046	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	82 938	- 35	1 738	- 231	-	-	84 676	- 266	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 88 318	68	- 4 881	4 320	-	-	- 93 199	4 388	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	- 76	-	-	-	-	-	- 76	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	69	-	- 69	-	-	-	-	-	
Total	1 406 300	- 1 348	1 669	- 231	-	-	1 407 969	- 1 579	1 406 390
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 516	-	69	-	-	-	- 447	-	
Au 30 juin 2025	1 405 784	- 1 348	1 738	- 231	-	-	1 407 522	- 1 579	1 405 943
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2024	32 577	- 1	-	-	-	-	32 577	- 1	32 576
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	32 577	- 1	-	-	-	-	32 577	- 1	32 576
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	26 650	-	-	-	-	-	26 650	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	44 277	-	-	-	-	-	44 277	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 17 627	-	-	-	-	-	- 17 627	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	59 227	- 1	-	-	-	-	59 227	- 1	59 226
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2025	59 227	- 1	-	-	-	-	59 227	- 1	59 226
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2024	18 163 620	- 37 646	2 165 327	- 90 254	356 891	- 163 079	20 685 838	- 290 979	20 394 859
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 323 587	- 8 953	277 439	21 839	46 148	- 21 735	-	- 8 849	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 1 154 896	2 807	1 154 896	- 11 547			-	- 8 740	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	843 475	- 11 858	- 843 475	30 614			-	18 756	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 17 219	133	- 51 941	3 948	69 160	- 25 033	-	- 20 952	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	5 053	- 35	17 959	- 1 176	- 23 012	3 298	-	2 087	
Total après transferts	17 840 033	- 46 599	2 442 766	- 68 415	403 039	- 184 814	20 685 838	- 299 828	20 386 010
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	241 667	7 092	- 154 801	- 19 526	- 15 158	3 110	71 708	- 9 324	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 537 294	- 4 834	69 125	- 6 645			1 606 419	- 11 479	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 1 285 326	3 918	- 223 926	6 023	- 10 068	8 934	- 1 519 320	18 875	
Passages à perte					- 4 972	4 803	- 4 972	4 803	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	- 118	110	- 118	110	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7 998		- 18 904		- 12 263		- 23 169	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 10 301	10	-	-	-	1 526	- 10 301	1 536	
Total	18 081 700	- 39 507	2 287 965	- 87 941	387 881	- 181 704	20 757 546	- 309 152	20 448 394
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	10 200		- 2 649		3 835		11 386		
Au 30 juin 2025	18 091 900	- 39 507	2 285 316	- 87 941	391 716	- 181 704	20 768 932	- 309 152	20 459 780
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2024	52 214	- 54	-	-	-	-	52 214	- 54
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	52 214	- 54	-	-	-	-	52 214	- 54
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	1 368	- 1	-	-	-	-	1 368	- 1
Réévaluation de juste valeur sur la période	453	-	-	-	-	-	453	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	9 304	- 6	-	-	-	-	9 304	- 6
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 8 389	8	-	-	-	-	- 8 389	8
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	- 3	-	-	-	-	-	- 3
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	53 582	- 55	-	-	-	-	53 582	- 55
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 91	-	-	-	-	-	- 91	-
Au 30 juin 2025	53 491	- 55	-	-	-	-	53 491	- 55
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2024	1 082 424	- 3 056	120 381	- 5 933	4 200	- 209	1 207 005	- 9 198	1 197 807
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 27 342	- 306	26 886	465	456	- 17	-	142	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 47 568	126	47 568	- 270			-	- 144	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	20 615	- 432	- 20 615	734			-	302	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 487	1	- 265	2	752	- 29	-	- 26	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	98	- 1	198	- 1	- 296	12	-	10	
Total après transferts	1 055 082	- 3 362	147 267	- 5 468	4 656	- 226	1 207 005	- 9 056	1 197 949
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 6 730	441	- 13 445	2 467	- 237	15	- 20 412	2 923	
Nouveaux engagements donnés (2)	409 643	- 1 367	25 811	- 543			435 454	- 1 910	
Extinction des engagements	- 416 371	1 198	- 39 258	1 253	- 807	73	- 456 436	2 524	
Passages à perte					- 1	-	- 1	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		610		1 757		- 58		2 309	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 2	-	2	-	571	-	571	-	
Au 30 juin 2025	1 048 352	- 2 921	133 822	- 3 001	4 419	- 211	1 186 593	- 6 133	1 180 460

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2024	843 937	- 1 033	15 154	- 1 982	10 547	- 6 592	869 638	- 9 607	860 031
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 1 647	- 29	1 521	- 46	126	- 2 359	-	- 2 434	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 2 627	29	2 627	- 195			-	- 166	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 081	- 59	- 1 081	148			-	89	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 101	1	- 25	1	126	- 2 359	-	- 2 357	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	842 290	- 1 062	16 675	- 2 028	10 673	- 8 951	869 638	- 12 041	857 597
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 5 499	377	- 4 625	1 446	4 833	616	- 5 291	2 439	
Nouveaux engagements donnés (2)	58 769	- 132	1 324	- 22			60 093	- 154	
Extinction des engagements	- 64 268	120	- 5 949	389	- 321	321	- 70 538	830	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		389		1 079		295		1 763	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	5 154	-	5 154	-	
Au 30 juin 2025	836 791	- 685	12 050	- 582	15 506	- 8 335	864 347	- 9 602	854 745

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2025	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en milliers d'euros)							
France	-	-	-	379 564	379 564	78	379 642
Allemagne	-	-	-	46 036	46 036	-	46 036
Autres pays souverains	-	-	-	19 709	19 709	-	19 709
Total	-	-	-	445 309	445 309	78	445 387

31/12/2024	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en milliers d'euros)							
France	-	-	-	372 074	372 074	- 77	371 997
Allemagne	-	-	-	48 020	48 020	-	48 020
Autres pays souverains	-	-	-	19 661	19 661	-	19 661
Total	-	-	-	439 755	439 755	- 77	439 678

4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	295 237	289 054
Opérations avec les établissements de crédit	921	4 129
Opérations internes au Crédit Agricole	51 142	49 193
Opérations avec la clientèle	228 669	222 349
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	14 505	13 383
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	611	479
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	611	479
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	77 746	124 878
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2) (3)	373 594	414 411
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 253 163	- 291 420
Opérations avec les établissements de crédit	- 2 734	- 8 965
Opérations internes au Crédit Agricole	- 206 451	- 232 582
Opérations avec la clientèle	- 41 272	- 45 671
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 2 673	- 4 183
Dettes subordonnées	- 33	- 19
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 49 718	- 51 624
Autres intérêts et charges assimilées	- 52	- 43
Charges d'intérêts (3)	- 302 933	- 343 087

(1) dont 4 265 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2025 contre 3 517 milliers d'euros au 30 juin 2024

(2) dont aucune bonification reçue de l'Etat au 30 juin 2025 contre 77 milliers d'euros au 30 juin 2024

(3) Au 30 juin 2024, un produit de 18 970 milliers d'euros et une charge de 22 398 milliers d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	479	- 26	453	502	- 27	475
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 990	- 3 664	- 1 674	21 181	- 26 030	- 4 849
Sur opérations avec la clientèle	5 171	- 517	4 654	5 661	- 614	5 047
Sur opérations sur titres	2	- 37	- 35	7	- 37	- 30
Sur opérations de change	97	-	97	106	-	106
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	14	-	14	247	- 127	120
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	113 342	- 10 365	102 977	117 190	- 10 265	106 925
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 039	- 125	914	1 073	- 122	951
Total Produits et charges de commissions (1)	122 134	- 14 734	107 400	145 967	- 37 222	108 745

(1) Au 30 juin 2024, les commissions intègrent un produit de 18 970 milliers d'euros et une charge de 22 398 milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilés ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	990	42
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	273	- 389
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 620	1 004
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 715	864
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	390	413
Résultat de la comptabilité de couverture	206	- 39
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 194	1 895

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2025			30/06/2024		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	34 523	- 34 505	18	33 278	- 33 247	31
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	15 477	- 18 730	- 3 253	13 343	- 19 971	- 6 628
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	19 046	- 15 775	3 271	19 935	- 13 276	6 659
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	507 106	- 506 918	188	691 864	- 691 934	- 70
Variations de juste valeur des éléments couverts	255 072	- 252 034	3 038	311 454	- 380 480	- 69 026
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	252 034	- 254 884	- 2 850	380 410	- 311 454	68 956
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	541 629	- 541 423	206	725 142	- 725 181	- 39

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2025.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	- 74	- 132
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	64 543	60 661
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	64 469	60 529

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes reçus à hauteur de 61 835 milliers d'euros de la SAS Rue de la Boétie (contre 57 906 milliers d'euros au 1er semestre 2024).

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué de cession d'actifs au coût amorti.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué de reclassement d'actifs financiers.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	653	632
Autres produits (charges) nets	5 894	6 750
Produits (charges) des autres activités	6 547	7 382

4.8 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	- 97 481	- 94 596
Impôts, taxes et contributions réglementaires	- 4 160	- 4 077
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 49 086	- 43 998
Charges générales d'exploitation	- 150 727	- 142 671

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux amortissements	- 8 407	- 8 862
Immobilisations corporelles (1)	- 8 403	- 8 857
Immobilisations incorporelles	- 4	- 5
Dotations (reprises) aux dépréciations	- 261	-
Immobilisations corporelles	- 261	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 668	- 8 862

(1) Dont 1 384 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre 1 348 milliers d'euros au 30 juin 2024

4.10 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	6 805	- 1 619
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	- 1 429	172
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	- 16
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 1 912	- 693
Engagements par signature	483	881
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	8 234	- 1 791
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 902	- 1 794
Engagements par signature	2 332	3
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	- 22 321	- 28 556
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 22 576	- 26 852
Engagements par signature	255	- 1 704
Autres actifs (C)	- 45	106
Risques et charges (D)	- 5 074	- 168
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	- 20 635	- 30 237
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 290	- 320
Récupérations sur prêts et créances	118	75
comptabilisés au coût amorti	118	75
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 118	- 124
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	- 17	- 34
Autres produits	-	-
Coût du risque	- 20 942	- 30 640

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	78	17
Plus-values de cession	172	97
Moins-values de cession	- 94	- 80
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	78	17

4.12 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt courant	- 6 841	- 2 740
Charge d'impôt différé	2 965	1 796
Total Charge d'impôt	- 3 876	- 944

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe est nul au 1er semestre 2025.

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024). Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la Loi de finances 2025, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est assujetti à cette contribution exceptionnelle à hauteur de 20,6 %.

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2025 s'élève à 1 678 milliers d'euros dont 1 062 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	530	227
Ecart de réévaluation de la période	455	79
Transferts en résultat	74	132
Autres variations	1	16
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	- 423	- 182
Ecart de réévaluation de la période	- 423	- 182
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 28	- 11
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	79	34
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	1 286
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	105 344	55 394
Ecart de réévaluation de la période	105 344	55 394
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 3 258	- 2 003
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	102 086	54 677
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	102 165	54 711
Dont part du Groupe	102 164	54 711
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	-

5 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité principale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la banque de détail.

6 NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 202	24 022
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 864	313 240
Instruments de capitaux propres	81 165	79 478
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	233 699	233 762
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	337 066	337 262
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 216 697 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2025 (contre 208 139 milliers d'euros au 31 décembre 2024)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22 577	24 697
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	22 577	24 697

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	53 491	749	- 436	52 214	596	- 812
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 960 577	724 525	- 10 905	1 834 166	619 226	- 10 949
Total	2 014 068	725 274	- 11 341	1 886 380	619 822	- 11 761

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	53 491	749	- 436	52 214	596	- 812
Total des titres de dettes	53 491	749	- 436	52 214	596	- 812
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	53 491	749	- 436	52 214	596	- 812
Impôts sur les bénéfices		- 1 658	1 577		- 1 602	1 658
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		- 909	1 141		- 1 006	846

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	12 613	-	-	12 613	-	-
Titres de participation non consolidés	1 947 964	724 525	- 10 905	1 821 553	619 226	- 10 949
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 960 577	724 525	- 10 905	1 834 166	619 226	- 10 949
Impôts sur les bénéfices		- 22 265	-		- 19 005	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		702 260	- 10 905		600 221	- 10 949

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2025			31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	597	350	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	597	350	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	-		350	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 625 651	2 650 798
Prêts et créances sur la clientèle	20 459 780	20 394 859
Titres de dettes	1 405 943	1 410 867
Valeur au bilan	24 491 374	24 456 524

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	59 003	32 357
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	27 853	26 081
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	224	220
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	59 227	32 577
Dépréciations	- 1	- 1
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	59 226	32 576
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	225 528	296 662
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	2 340 897	2 321 560
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 566 425	2 618 222
Valeur au bilan	2 625 651	2 650 798

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	1 466	1 156
Autres concours à la clientèle	20 630 813	20 558 819
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	606	609
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	30 363	27 482
Comptes ordinaires débiteurs	105 684	97 772
Valeur brute	20 768 932	20 685 838
Dépréciations	- 309 152	- 290 979
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	20 459 780	20 394 859
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	20 459 780	20 394 859

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	445 703	440 109
Obligations et autres titres à revenu fixe	961 819	976 383
Total	1 407 522	1 416 492
Dépréciations	- 1 579	- 5 625
Valeur au bilan	1 405 943	1 410 867

6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	14 465 225	14 559 991
Dettes envers la clientèle	8 632 130	8 519 650
Dettes représentées par un titre	167 156	241 214
Valeur au bilan	23 264 511	23 320 855

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	90 942	260 543
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	89 532	259 860
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	90 942	260 543
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	14 374 283	14 299 448
Total	14 374 283	14 299 448
Valeur au bilan	14 465 225	14 559 991

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	5 980 018	5 901 742
Comptes d'épargne à régime spécial	80 810	79 973
Autres dettes envers la clientèle	2 571 302	2 537 935
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	8 632 130	8 519 650

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	106 311	153 988
Emprunts obligataires	60 845	87 226
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	167 156	241 214

6.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Valeur brute	49 034	-	915	-	-	-	49 949
Amortissements et dépréciations	- 7 769	-	- 824	-	-	-	- 8 593
Valeur au bilan	41 265	-	91	-	-	-	41 356

	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	46 345	-	2 689	-	-	-	49 034
Amortissements et dépréciations	- 6 130	-	- 1 639	-	-	-	- 7 769
Valeur au bilan	40 215	-	1 050	-	-	-	41 265

6.7 Ecarts d'acquisition

	31/12/2024 BRUT	31/12/2024 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025 BRUT	30/06/2025 NET
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Square Habitat Gestion SRA (absorbée par Square Habitat SRA)	2 858	2 858	-	-	-	-	-	2 858	2 858
TOTAL	2 858	2 858	-	-	-	-	-	2 858	2 858

6.8 Provisions

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	4 381	-	75	-	- 254	-	-	4 202
Risques d'exécution des engagements par signature	18 805	-	14 695	-	- 17 765	-	-	15 735
Risques opérationnels	1 017	-	1 334	- 75	- 75	-	-	2 201
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 137	-	38	-	-	-	-	3 175
Litiges divers	816	-	599	-	- 60	-	-	1 355
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 241	-	6 552	- 5 146	- 455	-	-	8 192
TOTAL	35 397	-	23 293	- 5 221	- 18 609	-	-	34 860

	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	5 806	-	-	-	- 1 425	-	-	4 381
Risques d'exécution des engagements par signature	16 156	-	40 324	- 1 076	- 36 599	-	-	18 805
Risques opérationnels	1 331	-	283	- 505	- 92	-	-	1 017
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 432	-	229	-	- 4	-	- 520	3 137
Litiges divers	924	-	37	- 3	- 142	-	-	816
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	4 038	-	4 508	- 1 254	- 51	-	-	7 241
TOTAL	31 687	-	45 381	- 2 838	- 38 313	-	- 520	35 397

Risques sur les contrats Epargne Logement

La provision est constituée de deux composantes : la provision engagement portant sur les crédits que la banque est susceptible de devoir accorder à des conditions de taux préfixés dans le cadre de droits acquis par les clients et la provision crédit qui s'applique à ceux déjà accordés à des conditions plus basses que celles des autres crédits.

Provisions pour engagements par signature

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

Provisions pour risques opérationnels

Cette provision couvre différents types de risques opérationnels.

Provisions pour engagements sociaux

Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail et aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Provisions pour litiges divers et autres risques

Il s'agit notamment de provisions consécutives à des risques légaux et fiscaux (Litiges divers) et de provisions couvrant différents risques avec principalement des provisions sur les DAT à taux progressifs.

➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant comptes d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 5 706 milliers d'euros au 30 juin 2025 (montant identique au 31 décembre 2024).

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.9 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées à durée déterminée	3	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	2 125	2 091
Valeur au bilan	2 128	2 091

6.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2025	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	627 429	13,73%	0,00%
Dont part du Public	599 989	13,13%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	27 440	0,60%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331	25,35%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 158 331	25,35%	0,00%
Parts sociales	2 784 011	60,92%	100,00%
Dont 84 Caisses Locales	2 783 992	60,92%	0,00%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	4 569 771	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée générale du 28 mars 2025 du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 6 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2020	5,27	5,27	2,49%
2021	6,17	6,17	2,23%
2022	6,22	6,22	2,75%
2023	5,92	5,92	3,80%
2024	6,00	6,00	4,80%

Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 19 650 milliers d'euros en 2025 contre 19 852 milliers d'euros en 2024.

7 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Engagements donnés	2 050 940	2 076 643
Engagements de financement	1 186 593	1 207 005
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 186 593	1 207 005
Engagements de garantie	864 347	869 638
Engagements d'ordre des établissements de crédit	127	-
Engagements d'ordre de la clientèle	864 220	869 638
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	8 928 718	8 745 419
Engagements de financement	24 140	21 968
Engagements reçus des établissements de crédit	24 140	21 968
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	8 904 578	8 723 451
Engagements reçus des établissements de crédit	418 797	434 980
Engagements reçus de la clientèle	8 485 781	8 288 471
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	7 550 383	7 988 603
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	7 550 383	7 988 603
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	-

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2025, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 7 550 383 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 988 603 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté notamment :

- 1 407 895 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 624 185 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;

- 255 513 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 242 022 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;

- 5 886 974 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 6 122 397 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

8 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Reclassements effectués par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas opéré en 2025 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 202	-	22 202	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 202	-	22 202	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 864	115 042	97 179	102 643
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	81 165	-	80 016	1 149
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	233 699	115 042	17 163	101 494
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 750	-	-	1 750
Titres de dettes	231 949	115 042	17 163	99 744
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 014 068	53 491	1 960 577	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 960 577	-	1 960 577	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	53 491	53 491	-	-
Instruments dérivés de couverture	191 665	-	191 665	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 542 799	168 533	2 271 623	102 643
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		8 926
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	8 926

	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	24 022	-	24 022	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	24 022	-	24 022	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	313 240	13 343	205 847	94 050
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	79 478	-	78 329	1 149
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	233 762	13 343	127 518	92 901
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 750	-	-	1 750
Titres de dettes	232 012	13 343	127 518	91 151
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 886 380	52 214	1 834 166	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 834 166	-	1 834 166	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	52 214	52 214	-	-
Instruments dérivés de couverture	210 084	-	210 084	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 433 726	65 557	2 274 119	94 050
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		150
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	150

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22 577	-	22 577	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 577	-	22 577	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	97 110	-	97 110	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	119 687	-	119 687	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24 697	-	24 697	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	24 697	-	24 697	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	107 709	-	107 709	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	132 406	-	132 406	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2024)	94 050	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 110	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 110	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	3 370	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 3 593	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	8 926	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	8 926	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	102 643	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2024)	1 149	-	1 750	91 151	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	- 110	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	- 110	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	3 370	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	- 3 593	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	8 926	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	8 926	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	1 149	-	1 750	99 744	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instrument de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instrument dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2024)	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	- 3 707
Comptabilisés en résultat	- 3 707
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

9.4 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants indiqués dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.
- Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.
- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2025 s'élève à 1 405 943 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 372 235 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 33 708 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 1 410 867 et 1 375 130 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 35 737 milliers d'euros.

10 IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

11 PARTIES LIEES

Les parties liées correspondent aux filiales. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne réalise avec ses parties liées que des transactions courantes, conclues aux conditions normales de marché.

Concernant les relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales : les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les Caisses locales ont souscrit la quasi-totalité des parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes soit 2 783 992 parts sociales au 30 juin 2025.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités sous forme de comptes ordinaires, de comptes courants bloqués et de placements subordonnés.

12 ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2025

Aucun événement postérieur à la fin de la période intermédiaire n'a donné lieu à un ajustement dans les états financiers.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Société coopérative à capital et personnel variables

RCS Grenoble : 402 121 958

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 15 septembre 2025

BBM & Associés

Seyssinet-Pariset, le 15 septembre 2025

DocuSigned by:

5863FC14947D49C...

Damien Meunier

Associé

Signé par :

65239A6437884C1...

Anne Veaute

Associée

DocuSigned by:

C9A2A773834E45B...

Antoine SIRAND

Associé

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL VARIABLE
Au capital actuel de 69 743 694,25 euros
Siège social : 12, Place de la résistance – 38000 GRENOBLE
402 121 958 RCS GRENOBLE

ATTESTATION DU RESPONSABLE de L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes au 30 juin 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Grenoble,

Le 23 juillet 2025

Pierre FORT

Directeur Général

5. GLOSSAIRE

Définition des principaux acronymes et Indicateurs Alternatifs de la Performance (IAP) utilisables dans le Rapport Financier.

ABE - EBA

Autorité bancaire européenne ou *European Banking Authority* (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AMF

Autorité des marchés financiers

ANC

Actif net comptable.

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

Appétit

L'appétit aux risques correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT1

Additionnal Tiers1 ou Fonds propres additionnels de catégorie 1.

Fonds propres éligibles sous Bale 3 correspondants aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursements. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ration CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans le prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice net par action puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la pro cyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques.

BCE

Banque centrale européenne

CCA

Certificat coopératif d'associés.

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à la perception d'un dividende.

CCI

Certificat coopératif d'investissement.

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils donnent à ses porteurs le droit à la perception d'un dividende.

Coefficient d'exploitation

Le Coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire. Il indique la part de PNB nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période).

IFRS

International financial reporting standards (Normes internationales d'informations financières)

PNB

Produit Net Bancaire.

Désigne la valeur ajoutée créée par l'activité bancaire. Elle est constituée de la différence entre les produits issus principalement de l'activité banque-assurance et des charges engendrées par cette même activité.

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

RNPG attribuable aux actions ordinaires – publié

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du groupe duquel a été déduit les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.